

(1)

(N^o 58.)

—
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Séance du 25 janvier 1870.)

—
SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1870,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,
Rue de l'Orangerie, 16.

—
1870

(2)

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1870.

EXPOSÉ.

MESSIEURS.

La situation du Trésor s'est notablement améliorée depuis l'exposé que j'ai eu l'honneur de vous présenter, au mois de février 1869.

A cette époque, je signalai à l'attention de la Chambre un état de choses qui faisait naître de légitimes préoccupations. Il ne s'agissait pas de l'équilibre entre les recettes et les dépenses ordinaires de l'État : cet équilibre nous a toujours paru assuré; mais, habitués depuis longtemps à voir les Budgets nous donner, chaque année, des bonis de 12 à 15 millions, nous ne pouvions rester indifférents devant une situation qui menaçait de nous laisser un excédant de 2 à 3 millions seulement, et de nous priver ainsi des moyens de continuer, avec des excédants de ressources, les grands travaux que nous avons entrepris.

Des engagements considérables avaient déjà été contractés. Les recettes prévues pour y faire face devenaient insuffisantes, à cause de la réduction du chiffre des bonis espérés. Il était donc nécessaire d'améliorer, sous ce rapport, l'état de nos finances, et au lieu de demander cette amélioration à l'impôt, nous vous avons soumis les mesures financières qui ont fait l'objet de la loi du 12 juin 1869. Coïncidant avec l'accroissement des revenus publics, elles ont permis de reconstituer en grande partie le boni d'autrefois, en nous donnant ainsi les moyens de couvrir, à deux millions près environ, tous les crédits extraordinaires votés jusqu'à ce jour. Les excédants des exercices prochains, que l'on espère obtenir dans des proportions non moins favorables, seront dès lors presque entièrement disponibles. Mais avant de vous rendre compte des résultats de l'exercice 1869, je crois utile de jeter un coup d'œil sur les exercices antérieurs.

A la clôture de l'exercice 1867, la réserve dont le Trésor pouvait disposer pour faire face aux dépenses rangées parmi les services spéciaux ⁽¹⁾ était réduite à fr. 1,966,629 67

Cette réserve s'est accrue, en 1868, dans des proportions considérables. Les recettes ordinaires ont atteint le chiffre, aujourd'hui définitif, de fr. 176,445,881 82

Les dépenses de même nature qui avaient été évaluées, dans la situation au 1^{er} janvier 1869, à 174,835,000 francs, sont demeurées de 2 millions au-dessous de ce chiffre; elles s'élèvent à 172,824,561 71

Les Budgets de 1868 se sont donc fermés avec un excédant de recette de 3,621,320 11

Si des budgets l'on passe aux services spéciaux, on voit que les ressources extraordinaires s'élèvent à fr. 60,940,238 44 c^s, qui se décomposent ainsi qu'il suit :

Produit de l'emprunt autorisé par la loi du 10 juin 1867 fr. 60,003,500 »

Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut. 926,738 44

Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent 10,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 60,940,238 44

Mais, par contre, les dépenses extraordinaires ayant absorbé 19,225,511 50

Les ressources spéciales créées en 1868 se réduisent à . 41,716,926 94

Au premier janvier 1869, la réserve était, par conséquent, de fr. 47,304,876 72

Quant à l'exercice 1869, les tableaux publiés à l'appui de cet exposé font voir que les recettes ordinaires, évaluées, au début de l'exercice, à 174,691,700 francs, atteindront probablement. fr. 184,009,667 15

Les dépenses ne peuvent pas être déterminées avec la même certitude, l'exercice ayant encore, avant d'être clos, une période de dix mois à parcourir; mais en suivant les errements des années précédentes, que les faits ont justifiés, nos évaluations sont à l'abri de toute critique.

A REPORTER. . . . fr. 184,009,667 15

(1) Nous rappellerons que les services spéciaux sont ceux qui concernent principalement les travaux d'utilité publique, pour lesquels il est accordé des crédits extraordinaires en dehors des Budgets.

REPORT. . . . fr. 184,009,667 15

Les crédits législatifs alloués pour les services ordinaires s'élèvent, savoir :

Budgets	fr. 176,511,641 65
Crédits supplémentaires déjà votés	658,043 54
Crédits supplémentaires à proposer	1,550,000 »
Crédits transférés des exercices 1868 et antérieurs à l'exercice 1869	3,424,990 90
ENSEMBLE.	fr. 181,944,675 89

Dont il faut déduire :

Les crédits qui seront transférés de l'exercice 1869 à l'exercice 1870, et que l'on évalue approximativement à 1,643,809 40

Les crédits que l'on prévoit devoir être annulés à la clôture de l'exercice, comme demeurant sans emploi : ils s'appliquent au service de la dette publique pour fr. 3,522,508 85 c^s, et aux autres services pour fr. 3,356,187 60 c^s 6,878,696 45

ENSEMBLE. fr. 8,522,505 85

D'après ces données, les dépenses ne dépasseront guère 173,422,170 06

Et l'on arrive à un boni sur les Budgets ordinaires de fr. 10,587,497 09

Le chapitre des services spéciaux se présente comme il suit :

Les ressources spéciales se composent :

Des quotes-parts versées par les puissances étrangères comme prix du rachat du péage de l'Escaut	fr. 572,575 64
Du produit de la fabrication des monnaies divisionnaires d'argent	840,000 »
Du fonds d'amortissement du 4 1/2 p. % demeuré sans emploi à la date du 1 ^{er} mai 1869 et attribué au Trésor par la loi du 12 juin 1869	9,111,735 21
Des mêmes fonds devenus également disponibles depuis lors	162,096 »
Du produit de l'émission des titres 4 1/2 destinée au rachat des embranchements du canal de Charleroi	2,450,000 »
Et, enfin, du prix de rétrocession de l'entrepôt d'Anvers	2,200,000 »

Dans leur ensemble les ressources spéciales s'élèvent à fr. 15,536,404 85

REPORT. . . . fr. 45,536,404 85

Mais les dépenses spéciales ont absorbé et au delà ces ressources. Celles auxquelles l'exécution de travaux publics a donné lieu se montent à fr. 17,677,688 93

Le remboursement des titres en circulation de l'emprunt de 1836, à 4 p. % , a exigé 7,269,000 »

Il faut y ajouter le prix du rachat des embranchements du canal de Charleroi, soit 2,450,000 »

27,396,688 93

Les dépenses réunies ont donc excédé les ressources spéciales, réalisées en 1869, de fr. 12,060,284 08

En résumé, la réserve du Trésor, qui, au 1^{er} janvier 1869, était de fr. 47,304,876 72
s'est accrue, d'une part, en 1869, de 10,587,497 09

ENSEMBLE. . . . fr. 57,892,573 81

Et, d'autre part, elle s'est amoindrie de 12,060,284 08

Au premier janvier 1870, elle était de fr. 45,832,089 73

Ainsi, après avoir consacré 17,677,000 francs à des travaux extraordinaires d'utilité publique, et 7,269,000 francs au remboursement de notre dette 4 p. %, le Trésor possède aujourd'hui une réserve à peu près égale à celle qu'il possédait au 1^{er} janvier 1869; mais ce qui rend cette situation comparativement meilleure, c'est que nos engagements éventuels, et je parle ici des crédits restant ouverts pour des travaux ultérieurs, qui, à cette date du 1^{er} janvier 1869, ne comportaient pas moins de 52,948,000 francs, se réduisent à fr. 48,039,623 87 c^s; c'est qu'en outre l'on peut compter, en 1870, sur un boni d'autant plus élevé, que le dégrèvement du Budget de la dette publique, qui n'était que partiel en 1869, nous assure une nouvelle économie de près de 5 millions en 1870.

Telle était, Messieurs, au début de cette année, la situation de nos finances. Cette situation est prospère, plus prospère même que nous ne devions nous y attendre, après les épreuves que le Trésor a subies en 1866, 1867 et 1868; mais si nous pouvons nous en féliciter dans le présent, nous devons en même temps nous efforcer de ne pas l'affaiblir dans l'avenir. Il importe, au contraire, que nous la consolidions, afin d'être en mesure, non-seulement de parer à de nouvelles crises, mais de subvenir à des besoins dont la nécessité se révèle d'année en année, malgré les prévisions les mieux établies, et parmi lesquelles on peut, dès à présent, citer la rémunération de la milice et le développement de l'instruction publique.

J'ai l'espoir que les Chambres tiendront à honneur de seconder le Gouvernement dans l'accomplissement de cette tâche.

Je crois inutile de mettre de nouveau sous les yeux de la Chambre le tableau général présentant la division, par catégories, de la dette constituée de l'État.

On rappellera seulement qu'à la date du 31 décembre 1868, le total de cette dette comprenait les capitaux nominaux suivants, savoir :

En dette, à 4 1/2 p. 0/0	fr. 447,577,582 22
— 4 p. 0/0	7,854,000 »
— 3 p. 0/0	16,475,000 »
— 2 1/2 p. 0/0	220,105,651 74
TOTAL.	fr. 692,010,015 96

Afin d'acquitter le prix de rétrocession des embranchements du canal de Charleroi, il a été émis, en vertu de la loi du 30 juin 1869, des titres à 4 1/2 p. 0/0, pour un capital nominal de

2,450,000 »

694,460,015 96

Il a été amorti :

A. Pour la dette à 4 p. 0/0 : capital nominal racheté au moyen des fonds d'amortissement

fr. 585,000 »

Capital nominal restant de l'emprunt remboursé au pair en vertu de la loi du 12 juin 1869

7,269,000 »

TOTAL. fr. 7,854,000 »

B. Pour la dette à 3 p. 0/0 :

Capital nominal racheté au moyen des fonds d'amortissement

2,057,000 »

ENSEMBLE. fr. 9,911,000 »

Capital restant au 31 décembre 1869 fr. 684,549,015 96

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.



(8)

TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR,

AU 1^{er} JANVIER 1870



TABLEAU de la situation générale

RECET

EXERCICES.	PRODUITS ET REVENUS ORDINAIRES.			
	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des Voies et Moyens.	AUGMENTATIONS prévues dans les lois spéciales.	TOTAL.	RECouvreMENTS effectifs ou probables.
1867.	166,046,290 »	»	166,046,290 »	172,971,952 94
1868.	169,190,780 »	»	169,190,780 »	176,445,881 82
1869.	174,691,700 »	»	174,691,700 »	184,009,667 15
Totaux.	509,928,770 »	»	509,928,770 »	533,427,481 21

du Trésor, au 1^{er} janvier 1870.

TES.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ou spéciales.	RÉSULTAT GÉNÉRAL. PRODUITS ORDINAIRES et ressources extraordinaires ou spéciales.	POUR MÉMOIRE.		Observations.
		EXCÉDANT		
		des RECETTES ORDINAIRES sur les évaluations.	DES ÉVALUATIONS sur les recettes ordinaires.	
50,452,061 18	225,404,895 42	7,175,642 24	"	
55,547,120 07	209,795,001 89	7,255,101 82	"	
20,010,610 29	210,020,277 44	9,217,967 15	"	
109,790,691 54	645,218,172 75	23,648,711 21	"	

Suite du TABLEAU de la situation générale

DÉPEN

EXERCICES.	SERVICE ORDINAIRE							
	PROVISIONS						A RATTACHER Crédits transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	RESTE ou CRÉDITS RATTACHÉS définitivement à l'exercice
	CRÉDITS ALLOUÉS par les lois de Budgets	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires ou ordés par des lois spéciales, de l'union faute des crédits annulés	CRÉDITS comptementaires, à réclamer pour couvrir des dépenses faites au delà des crédits non limitatifs	CRÉDITS transférés de l'exercice antérieur en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	TOTAL			
1867.	166,774,028 70	7,520,884 02	758,501 92	1,594,855 98	176,457,050 41	2,125,748 16	174,331,502 25	
1868	171,911,649 77	5,240,519 16	1,102,986 15	2,125,748 16	180,380,705 24	5,424,990 90	176,955,712 34	
1869	176,511,641 65	2,008,045 51	,	5,424,990 00	181,944,675 89	1,645,809 40	180,500,866 49	
Totaux	515,197,519 01	14,778,246 52	1,861,288 07	6,945,575 04	558,782,429 54	7,194,548 46	551,587,881 08	

du Trésor, au 1^{er} janvier 1870.

SÉS.

DÉPENSES effectives OU PROBABLES	SERVICES SPÉCIAUX en dehors des budgets — DÉPENSES EFFECTIVES et dépenses probables	DÉPENSE GÉNÉRALE. — SERVICE ORDINAIRE et services spéciaux	POUR MÉMOIRE. — EXCÉDANT à annuler, DES CRÉDITS ALLOUÉS pour les services ordinaires et extraordinaires sur les dépenses des mêmes services	OBSERVATIONS.
169,700,707 24	21,905,608 68	191,604,315 92	4,630,595 01	
172,824,561 71	19,225,311 50	192,047,875 21	4,131,150 65	
175,422,170 06	26,984,688 93	200,406,858 99	6,878,696 43	
515,947,459 01	68,111,609 11	584,059,048 12	15,640,442 07	

Suite du TABLEAU de la situation générale

RÉSULTATS

	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET	
	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	
1850 à 1857 incl.						
1858	155,154,108 22½	150,154,509 70	726,651 15	5,610,495 06	155,880,730 37½	
1859	156,028,276 70	148,374,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	
1860	155,012,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 01½	
1861	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,637,007 78	172,234,411 84	
Exercices clos. (résultats définitifs.)						
1862	161,116,559 51½	149,551,221 20	5,421,575 01	27,751,059 31	164,537,914 52½	
1865	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	35,965,945 02	168,925,520 49	
1864	164,249,359 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	32,507,456 69	118,514,254 97½	
1865	169,054,984 78	156,741,911 70	9,051,966 59	32,051,825 01	178,086,951 17	
1866	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,376 99	37,724,704 85	187,047,478 53	
1867	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	
1868	176,445,881 82	172,824,561 71	33,547,120 07	19,225,511 50	209,795,061 89	
Exercice en cours d'exécution. (résultats probables.)						
1869	184,009,667 15	175,422,170 06	26,010,610 29	26,984,688 95	210,020,277 44	

du Trésor, au 1^{er} janvier 1870.

GÉNÉRAUX.

SERVICES RÉUNIS.	EXCÉDANTS						
	SUR LES BUDGETS ORDINAIRES		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux :		SUR LES BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS :		
	DÉPENSES.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.
							7,112,621 65
141,745,005 50	16,019,598 52½	"	"	4,885,861 51	11,155,754 01½		
152,880,679 02	8,251,091 77	"	"	2,794,125 54	5,459,966 25		
150,025,577 52	12,751,801 27½	"	"	2,047,959 98	10,685,841 29½		
163,451,800 51	10,997,065 54	"	"	2,794,520 81	8,802,542 55		
177,082,280 00	11,785,118 22½	"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07½	
187,062,522 17	12,145,265 99	"	"	50,582,265 67	"	18,157,001 68	
186,225,129 58	10,555,651 85½	"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	
188,795,756 71	12,515,075 08	"	"	25,019,858 62	"	10,706,734 54	
203,206,671 04	5,559,134 25	"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	
191,604,515 02	3,271,925 "	"	28,520,552 50	"	51,800,577 50	"	
192,047,875 21	5,621,520 11	"	14,125,808 57	"	17,745,128 68	"	
200,406,858 09	10,587,497 09	"	"	974,078 64	9,615,418 45	"	
					95,241,208 70	62,250,221 51	

Il y aurait par conséquent un excédant de ressources sur l'ensemble des opérations des années 1858 à 1869, de fr. 52,990,987 19 auquel on peut ajouter la partie non encore employée ou recouvrée au 1^{er} janvier 1870, sur le produit des emprunts, savoir :

1 ^o Emprunt du 8 septembre 1859	fr. 1,056,959 97
2 ^o Id. du 28 mai 1865	17,942,859 20
5 ^o Id. du 10 juin 1867	1,671,830 *

ENSEMBLE fr. 20,671,679 17

- ce qui élève la réserve, au 1^{er} janvier 1870, à 55,662,666 56
Mais le Trésor ayant eu à faire face :

1 ^o Au déficit de 1850 à 1857	fr. 7,412,621 65
2 ^o Aux dépenses restant à faire en vertu de crédits votés pour des services spéciaux pendant les années antérieures à 1870	48,451,625 87

ENSEMBLE fr. 55,864,245 50

Il résulte, en définitive, de la balance des ressources liquides avec les engagements existants à la date du 1^{er} janvier 1870, une insuffisance de fr. 2,201,579 14

(16)

ANNEXE N° 1.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1868,

AU 31 OCTOBRE 1869.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	18,000,280 »
Personnel	11,650,000 »
Patentes	4,620,000 »
Droit de débit des boissons alcooliques	1,525,000 »
— des tabacs	245,000 »
Redevances sur les mines	450,000 »
Douanes	15,015,000 »
Sel et eau de mer	5,600,000 »
Vins étrangers	2,100,000 »
Eau-de-vie étrangère	»
Accises	7,900,000 »
— indigène	9,000,000 »
Bières et vinaigres	5,900,000 »
Sucres	20,000 »
Glucoses et autres sucres non cristallisables	300,000 »
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent	60,000 »
Recettes di- { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	}
verses . . . { Recettes extraordinaires et accidentelles, etc	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	15,700,000 »
Greffe	290,000 »
Hypothèques	2,750,000 »
Successions	10,200,000 »
Droits de mutation en ligne directe	1,800,000 »
Droits dus par les époux survivants	200,000 »
Timbres	4,100,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	200,000 »
— de condamnation en matières diverses	150,000 »
A REPORTER. fr.	114,689,280 »

recettes de l'exercice 1868, au 31 octobre 1869.

DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1868.	EN 1869 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,000,283 66	18,555,255 85	554,029 85	18,000,285 66	"	"	5 66	
11,614,055 15	10,984,806 19	629,248 94	11,614,055 13	"	55,944 87	"	
4,211,115 94	3,917,551 92	293,562 02	4,211,115 94	"	408,886 06	"	
1,452,452 50	1,557,174 52	95,257 98	1,452,452 50	"	72,567 50	"	
255,948 "	222,116 84	13,851 16	255,948 "	"	9,052 "	"	
746,855 67	757,860 70	8,972 97	746,855 67	"	"	296,855 67	
14,673,528 78	14,673,528 78	"	14,673,528 78	"	"	1,658,528 78	
5,781,555 81	5,781,555 81	"	5,781,555 81	"	"	181,555 81	
2,124,204 85	2,124,199 "	5 85	2,124,204 85	"	"	24,204 85	
"	"	"	"	"	"	"	
7,956,581 12	7,815,055 57	120,625 55	7,956,581 12	"	"	56,581 12	
8,622,814 91	8,621,247 71	1,567 20	8,622,814 91	"	577,185 09	"	
5,792,781 84	5,627,486 84	165,295 "	5,792,781 84	"	107,218 16	"	
26,891 21	26,891 21	"	26,891 21	"	"	6,891 21	
155,470 19	155,470 19	"	155,470 19	"	146,529 81	"	
62,411 17	62,028 58	382 59	62,411 17	"	"	2,411 17	
18,040,541 46	18,040,541 46	"	18,040,541 46	"	"	2,540,541 46	
547,847 55	547,847 55	"	547,847 55	"	"	57,847 55	
5,252,292 51	5,252,292 51	"	5,252,292 51	"	"	502,292 51	
11,572,406 45	11,294,517 71	77,888 72	11,572,406 45	"	"	1,172,406 45	
2,050,069 64	2,046,928 11	5,141 55	2,050,069 64	"	"	250,069 64	
226,889 88	226,715 58	174 50	226,889 88	"	"	26,889 88	
4,574,521 58	4,256,124 45	158,196 95	4,574,521 58	"	"	274,521 58	
8,500 "	8,500 "	"	8,500 "	"	"	5,500 "	
251,270 50	229,557 45	1,715 05	251,270 50	"	"	51,270 50	
418,511 57	418,511 57	"	418,511 57	"	"	268,511 57	
120,666,157 50	118,562,245 66	2,105,895 64	120,666,157 50	"	1,157,585 49	7,154,240 79	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	114,680,280 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	2,000,000 »
Routes appartenant à l'État	50,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	5,894,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	460,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer	59,000,000 »
Télégraphe électrique.	1,100,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	1,000,000 »
Forêts.	950,000 »
Dépendances du chemin de fer	90,000 »
Établissements et services régis par l'État.	200,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	500,000 »
Revenus des domaines.	500,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	24,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	150,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	950,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	55,000 »
— des droits de chancellerie.	3,500 »
— des droits de pilotage	710,000 »
— des droits de fanal.	170,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i>	»
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	400,000 »
A REPORTER. fr.	166,853,780 »

recettes de l'exercice 1868, au 31 octobre 1869.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURVER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1868.	EN 1869 (au 31 octobre)	TOTAL		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
120,666,157 30	118,562,245 60	2,105,895 04	120,666,157 30	"	1,157,585 49	7,154,240 70	
1,771,781 60	1,750,795 05	11,989 55	1,771,781 60	"	228,215 40	"	
9,415 50	9,415 50	"	9,415 50	"	20,534 50	"	
4,117,545 28	5,751,147 25	586,596 05	4,117,545 28	"	"	225,545 28	
448,128 52	448,128 52	"	448,128 52	"	11,871 68	"	
58,194,890 85	56,614,965 75	1,579,925 10	58,194,890 85	"	805,109 17	"	
1,200,135 85	1,017,606 89	182,528 94	1,200,135 85	"	"	100,155 85	
2,195,255 97	2,185,180 27	10,075 70	2,195,255 97	"	"	1,195,255 97	
876,574 96	870,078 01	6,496 95	876,574 96	"	75,425 04	"	
158,175 27	155,062 07	5,112 50	158,175 27	"	"	48,175 27	
542,855 65	209,966 65	152,867 "	542,855 65	"	"	142,855 65	
1,199,022 18	1,198,862 18	160 "	1,199,022 18	"	"	699,022 18	
671,855 59	651,551 80	40,525 70	671,855 59	"	"	171,855 59	
59,675 27	59,675 27	"	59,675 27	"	"	15,675 27	
54,206 42	42,205 12	12,005 30	54,206 42	"	75,795 58	"	
985,454 "	985,454 "	"	985,454 "	"	"	55,454 "	
67,611 45	67,611 45	"	67,611 45	"	"	12,611 45	
4,559 "	1,595 50	2,745 50	4,559 "	"	"	859 "	
910,801 81	910,801 81	"	910,801 81	"	"	200,801 81	
244,802 44	244,802 44	"	244,802 44	"	"	74,802 44	
10,499 "	"	10,499 "	10,499 "	"	"	10,499 "	
271,957 65	"	271,957 65	271,957 65	"	128,042 37	"	
174,419,108 28	169,665,957 92	4,755,170 36	174,419,108 28	"	2,500,595 25	10,065,725 51	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	166,855,780 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	»
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	160,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	35,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	15,000 »
Récouvrement d'avances faites par les divers Départements	600,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Récouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,250,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 »
Recettes accidentelles	100,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	80,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	25,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement d'avances	»
Recette du chef d'ordonnances prescrites	40,000 »
TOTAUX. fr.	169,190,780 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Quotes-parts payés par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	(1) 926,738 44
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice, savoir :	
Loi du 8 septembre 1859.	496,970 45
Loi du 2 juin 1861.	284,522 14
A REPORTER. fr.	1,708,051 01

recettes de l'exercice 1868, au 31 octobre 1869.

DROITS CONSTATÉS	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1868.	EN 1869 (au 31 octobre).	TOTAL		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS	
171,419,108 28	169,665,957 92	4,755,170 56	171,419,108 28	"	2,500,505 25	10,065,725 51	
"	"	"	"	"	"	"	
9,000 "	9,000 "	"	9,000 "	"	"	"	
225,724 47	216,449 "	9,275 47	225,724 47	"	"	65,724 47	
57,506 97	57,506 97	"	57,506 97	"	"	2,506 97	
12,457 59	12,457 59	"	12,457 59	"	2,542 61	"	
622,504 96	587,502 45	35,002 51	622,504 96	"	"	22,504 96	
720,963 51	505,507 14	527,456 17	720,963 51	"	529,056 69	"	
18,256 07	18,256 07	"	18,256 07	"	1,743 95	"	
224,817 55	224,817 55	"	224,817 55	"	"	124,817 55	
69,286 15	51,510 92	17,975 25	69,286 15	"	10,715 85	"	
21,508 "	20,708 "	600 "	21,508 "	"	5,692 "	"	
"	"	"	"	"	1,000 "	"	
9,000 "	9,000 "	"	9,000 "	"	"	9,000 "	
56,148 87	56,148 87	"	56,148 87	"	"	16,148 87	
176,445,881 82	171,500,102 08	5,145,479 74	176,445,881 82	"	5,049,124 51	10,504,226 15	
926,758 44	926,758 41	"	926,758 44	"	"	"	
496,970 45	496,970 45	"	496,970 45	"	"	"	
284,522 14	284,522 14	"	284,522 14	"	"	"	
1,708,051 01	1,708,051 01	"	1,708,051 01	"	"	"	

(1) A voir le développement, p. 26.

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	1,708,051 01
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice.	7,500,559 06
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent (Loi du 7 mars 1867).	10,000 »
Partie recouvrée en 1868 du produit de l'emprunt de 60,000,000 de francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, contracté en vertu de la loi du 10 juin 1867	24,258,550 »
TOTALS. fr.	55,547,120 07
	169,100,780 »
TOTALS GÉNÉRAUX fr.	202,537,900 07

recettes de l'exercice 1868, au 31 octobre 1869.

DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOUVRER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1868.	EN 1869 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS	
1,708,031 01	1,708,031 01	»	1,708,031 01	»	»	»	
7,590,550 06	7,590,550 06	»	7,590,550 06	»	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	10,000 »	»	»	»	
24,258,550 »	24,258,550 »	»	24,258,550 »	»	»	»	
55,547,120 07	55,547,120 07	»	55,547,120 07	»	»	»	
176,445,881 82	171,300,402 08	5,145,479 74	176,445,881 82	»	5,049,124 51	10,504,226 15	
200,795,001 80	204,647,522 15	5,145,479 74	200,795,001 80	»	5,049,124 51	10,504,226 15	
					7,255,101 82		

OBSERVATIONS.

—

Les sommes payées par les puissances, en 1868, sont les suivantes :

France, 5 ^e annuité	340,005 20
Oldenbourg, 5 ^e annuité	25,200 »
États-Unis d'Amérique, 4 ^e annuité	342,650 49
Italie, 5 ^e annuité.	58,621 05
Suède et Norwége, 5 ^e annuité	142,584 »
La République Argentine	19,680 »
	<hr/>
TOTAL. fr.	<u>926,738 44</u>

—

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1868,

AU 31 OCTOBRE 1869,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1864 A 1867.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1868,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.					RESTE.
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION	DIMINUTION.	Art. 50 de la loi de comptabilité et 107 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1864, 1865, 1866 et 1867.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1868.	
TRANSFERTS DE						
Département des Travaux publics.	»	»	»	44,158 55	11 96	»
— de la Guerre	»	»	»	25,516 54	»	»
— de la Justice	»	»	»	499 10	»	»
— de l'Intérieur.	»	»	»	99,929 95	76,628 54	»
	»	»	»	167,885 02	76,640 50	»
TRANSFERTS DE						
Département des Travaux publics.	»	»	»	55,195 68	7,846 25	»
— de la Guerre	»	»	»	180 »	»	»
— des Finances	»	»	»	1,587 20	»	»
Dette publique.	»	»	»	257,946 »	21,446 »	»
				(1) 29,409 02		
	»	»	»	542,115 90	29,292 25	»
TRANSFERTS DE						
Dette publique.	»	»	»	898,410 96	488,000 »	»
Département des Travaux publics.	»	»	»	565,545 55	50,807 59	»
— de la Guerre	»	»	»	508,615 91	5,115 95	»
— de la Justice	»	»	»	42,094 02	»	»
— des Finances	»	»	»	1,557 05	»	»
— de l'Intérieur.	»	»	»	28,955 89	»	»
	»	»	»	1,645,157 56	525,921 54	»

(1) Ces fr. 29,409 02 c^s représentent un excédant de dépenses sur l'article 9, non limitatif, pour quelle somme il y aura lieu d'ouvrir un crédit complémentaire.

au 31 octobre 1869, comprenant les transferts des exercices 1864 à 1867.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES régularisées par la Cour des Comptes.	SOMMES transférées à l'exercice 1869.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1868.	EN 1869.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1869.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	

L'EXERCICE 1865.

11,928 28	7,207 06	19,225 54	24,901 25	»	»	»
15,516 54	8,000 »	25,516 54	»	»	»	»
»	»	»	499 10	»	»	»
*	15,451 59	15,451 59	7,850 »	»	»	»
27,244 62	50,748 65	57,993 27	55,250 55	»	»	»

L'EXERCICE 1866.

16,551 10	28,489 04	45,040 14	507 29	»	»	»
»	180 »	180 »	»	»	»	»
1,587 20	*	1,587 20	»	»	»	»
»	265,909 02	265,909 02	»	»	»	»
17,958 50	294,578 06	312,516 56	507 29	»	»	»

L'EXERCICE 1867.

»	410,410 96	410,410 96	»	»	»	»
162,011 08	149,555 47	511,564 55	25,575 61	»	»	»
95,850 75	206,579 28	502,450 01	1,071 95	»	»	»
29,200 48	12,590 67	41,791 15	502 87	»	»	»
444 76	857 05	1,501 79	255 24	»	»	»
»	5,589 25	5,589 25	25,544 64	»	»	»
287,507 05	785,580 66	1,070,887 71	50,548 51	»	»	»

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1868,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				RESTE.
	BUDGET primitif	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1869. Art. 30 de la loi de comptabilité et 107 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.	
BUDGET DE					
Dettes publiques	45,512,919 18	5,716,942 50 (¹) 465,000 "	"	1,558,000 "	47,956,861 08
Dotations. — Liste civile	3,500,000 "	"	"	"	3,500,000 "
— Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 "	"	"	"	200,000 "
— Sénat	60,000 "	"	"	"	60,000 "
— Chambre des Représentants	642,028 90	"	"	"	642,028 90
— Cour des Comptes.	184,570 "	"	"	"	184,570 "
Département de la Justice	15,502,148 "	256,800 "	"	157,454 56	15,581,495 44
— des Affaires Étrangères	3,456,812 "	176,060 15 (²) 56,229 69	"	17,495 50	3,579,146 96
— de l'Intérieur	15,065,991 69	547,984 58	"	25,000 "	15,588,976 27
— des Travaux publics	59,469,000 "	422,568 75	"	1,005,449 53	58,886,119 20
— de la Guerre	36,841,800 "	"	"	45,791 27	36,796,008 73
— des Finances	15,089,580 "	576,192 89	"	5,946 15	15,459,626 74
Non-Valeurs et Remboursements	787,200 "	"	"	"	787,200 "
TOTAL fr.	171,911,649 77	5,741,548 85	56,229 69	2,795,157 01	174,821,851 92
Excédants des dépenses sur les crédits non limitatifs :					
1 ^o Sur les articles 18 et 19 du Budget de la Dette publique				107,114 94	
2 ^o Sur les articles 50, 54, 55 et 58 du Budget des Affaires Étrangères				216,688 85	
3 ^o Sur les articles 15, 28, 29 et 55 du Budget des Finances				90,279 42	
4 ^o Sur les articles 5, 6, 7, 9 et 11 du Budget des Non-Valeurs et Remboursements				185,495 92	
Il y aura donc lieu d'ouvrir des crédits pour					608,577 15
				ENSEMBLE fr.	175,450,409 05
RÉCAPITU					
Dépenses arriérées de l'exercice 1865.					167,885 92
— — — 1866					542,115 90
— — — 1867.					1,645,157 36
Budget de l'exercice 1868.					175,450,409 05
TOTALS GÉNÉRAUX. fr.					177,585,566 23

au 31 octobre 1869, comprenant les transferts des exercices 1864 à 1867.

DEPENSES AUTORISÉES par le Trésorier			SOMMES à annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des Comptes.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1868.	EN 1869.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1869	Sur ordonnances d'un ordre de crédits.	
L'EXERCICE 1868.							
41,057,609 51	6,926,346 98	47,984,016 49	79,960 15	"	"	"	A.
3,500,000 "	"	3,500,000 "	"	"	"	"	B.
200,000 "	"	200,000 "	"	"	"	"	
41,500 "	"	41,500 "	18,500 "	"	"	"	
460,925 51	50,920 81	520,855 55	121,175 55	"	"	"	C.
180,610 68	5,047 21	185,657 92	712 08	"	"	"	
12,373,676 91	2,511,837 65	14,885,514 54	895,978 00	"	"	"	D.
3,498,404 68	270,905 91	3,769,310 59	26,525 22	"	"	"	E.
11,564,974 45	1,525,471 25	13,090,445 70	498,550 57	"	"	"	F.
52,011,564 97	5,446,588 46	57,457,953 45	1,428,165 77	"	"	"	G.
35,617,858 96	615,935 18	36,231,794 14	564,214 59	"	"	"	H.
1,695,877 17	11,508,651 40	13,202,508 57	556,597 59	"	"	"	I.
5,515 55	012,094 11	915,607 64	57,086 28	"	"	"	
141,815,576 57	20,569,788 00	171,385,164 57	4,047,244 68	"	"	"	

Voir
ci-après.

LATION.

27,244 62	50,748 65	57,995 27	55,250 55	"	"	"
17,958 50	294,578 06	512,516 56	507 29	"	"	"
287,507 05	785,580 66	1,070,887 71	50,548 51	"	"	"
141,815,576 57	20,569,788 "	171,385,164 57	4,047,244 68	"	"	"
142,146,066 54	50,678,495 37	172,824,561 71	4,151,150 65	"	"	"

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé par la loi du 20 décembre 1867,	
<i>Moniteur</i> du 24, n° 358, à	fr. 43,312,919 18
Par l'article unique de la loi du 28 mai 1868, <i>Moniteur</i> du 5 juin, n° 157, ont été rattachés à ce Budget des crédits s'élevant ensemble, à	3,716,942 50
	<hr/>
	Fr. 49,029,861 68
Il faut ajouter le transfert opéré sur l'article 14 ^o du même Budget, attendu que cet article, qui est non limitatif, était entièrement absorbé, ci.	
	463,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 49,494,861 68
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1869, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	
	1,538,000 »
	<hr/>
RESTE.	fr. 47,956,861 68
	<hr/>
B. Le Budget des Dotations a été fixé par la loi du 20 décembre 1867, <i>Moni-</i>	
<i>teur</i> du 24, n° 358, à	fr. 4,386,398 90
	<hr/>
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 25 décembre	
1867, <i>Moniteur</i> du 28, n° 362, à	fr. 15,502,148 »
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 23 mai 1868, <i>Moniteur</i> du 4 juin, n° 156, ce Budget a été augmenté de.	80,000 »
2 ^o Par l'article 2 de la loi du 3 avril 1868, <i>Moniteur</i> du 8, n° 99, le même Budget est augmenté de	92,500 »
3 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 18 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 22, n° 175, le Bud- get de ce Département est augmenté de	64,300 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 15,738,948 »
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1869, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	
	157,454 56
	<hr/>
RESTE.	fr. 15,581,493 44
	<hr/>
D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du	
25 décembre 1867, <i>Moniteur</i> du 28, n° 362, à	fr. 3,456,812 »
1 ^o Par arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1868 pris en exécution de l'art. 2 de la loi du Budget, il a été transféré, de l'exercice 1867 à l'exercice 1868, une somme de	3,983 49
2 ^o Par l'article unique de la loi du 28 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juillet, n° 182, il a été ouvert au Département des Affaires Étrangères, un crédit supplémentaire de	172,076 66
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 3,632,872 15
dont il faut déduire :	
1 ^o Une somme transférée à l'exercice 1869, en vertu de l'art. 2 de la loi du Budget, ci	fr. 36,229 69
2 ^o Celle transférée en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	17,493 50
	<hr/>
	53,723 19
	<hr/>
RESTE.	fr. 3,579,146 96
	<hr/>

<i>E.</i> Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé par la loi du 6 juin 1868, <i>Moniteur</i> du 8, n° 159, à	13,065,991 69
1° Par l'article unique de la loi du 2 juin 1868, <i>Moniteur</i> du 3, n° 155, il a été ouvert à ce Budget, pour dépenses résultant de l'Exposition universelle de Paris, un crédit de	190,000 »
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 27 février 1869, <i>Moniteur</i> du 28, n° 59, un crédit a été alloué au même Budget, pour remboursement de ce qui restait dû par l'Etat à M ^{me} veuve Piéton, ci	83,960 »
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 29 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juillet, n° 182, le Budget de l'Intérieur est augmenté de	74,034 58
ENSEMBLE. . . fr.	13,413,976 27
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1869, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	25,000 »
RESTE. . . fr.	13,388,976 27
<hr/>	
<i>F.</i> Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé par la loi du 4 juin 1868, <i>Moniteur</i> du 11, n° 163, à	39,469,000 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 7 juillet, n° 188, des crédits supplémentaires sont accordés à ce Département pour l'exercice 1868, jusqu'à concurrence de	422,568 75
ENSEMBLE. . . fr.	39,891,568 75
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1869, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	1,008,449 55
RESTE. . . fr.	38,886,419 20
<hr/>	
<i>G.</i> Le Budget du Département de la Guerre a été voté par la loi du 5 avril 1868, <i>Moniteur</i> du 8, n° 99, à	36,841,800 »
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1869, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	45,791 27
RESTE. . . fr.	36,796,008 75
<hr/>	
<i>H.</i> Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 20 décembre 1867, <i>Moniteur</i> du 24, n° 558, à	15,089,580 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 5 avril 1868, <i>Moniteur</i> du 7, n° 98, il a été ouvert à ce Budget, pour mettre le Gouvernement à même de régler avec les provinces les intérêts de l'encaisse de 1850, un crédit de	576,192 89
ENSEMBLE. . . fr.	15,465,772 89
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1869, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	5,946 15
RESTE. . . fr.	15,459,626 74
<hr/>	
<i>I.</i> Le Budget des Non- Valeurs et Remboursements a été fixé par la loi du 20 décembre 1867, <i>Moniteur</i> du 24, n° 558, à	787,200 »

(34)

ANNEXE N° 5.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1869,

AU 31 DÉCEMBRE 1869.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	19,010,000 »
Personnel	11,700,000 »
Patentes	4,055,000 »
Droit de débit des boissons alcooliques	1,525,000 »
— des tabacs	245,000 »
Redevances sur les mines	600,000 »
Douanes	15,415,000 »
Sel et eau de mer	5,750,900 »
Vins étrangers	2,500,000 »
Eau-de-vie étrangère	»
Accises	8,500,000 »
— indigène	8,950,000 »
Bières et vinaigres	2,290,000 »
Sucres	30,000 »
Glucoses et autres sucres non cristallisables	»
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent. (Ces droits ont été supprimés à partir du 1 ^{er} juillet 1869.)	300,000 »
Recettes diverses	60,000 »
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	»
Recettes extraordinaires et accidentelles, etc	»
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent.	»
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	16,500,000 »
Greffe	350,000 »
Hypothèques	5,000,000 »
Successions	11,500,000 »
Droits de mutation en ligne directe	1,800,000 »
Droits dus par les époux survivants	200,000 »
Timbres	4,150,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	250,000 »
— de condamnation en matières diverses	300,000 »
A REPORTER. fr.	119,545,000 »

recettes de l'exercice 1869, au 31 décembre 1869.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1869.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1870.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
19,007,895 65	18,557,094 70	540,798 95	"	87,893 65	
11,858,252 42	11,207,196 57	591,055 85	"	158,252 42	
4,286,496 08	5,989,557 65	296,958 45	566,503 92	"	
1,489,504 75	1,594,712 17	94,792 58	55,493 25	"	
240,949 30	227,483 86	15,465 64	4,050 50	"	
496,026 56	495,966 45	2,060 11	105,973 44	"	
10,585,517 70	10,585,517 70	"	"	2,968,517 70	
5,885,520 94	5,885,520 94	"	"	153,520 94	
2,680,591 52	2,680,591 52	"	"	580,591 52	
"	"	"	"	"	
8,608,047 54	8,608,047 54	"	"	108,047 54	
9,170,521 65	9,170,521 65	"	"	220,521 65	
4,051,876 22	4,051,876 22	"	258,125 78	"	
40,964 07	40,964 07	"	"	10,964 07	
50,957 46	50,957 46	"	249,042 54	"	
96,955 47	(1) 96,955 47	"	"	56,955 47	(1) Y compris une somme de fr. 33,824 97 ^{cs} , montant des recettes effectuées du 1 ^{er} juillet au 31 décembre pour frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent.
18,653,252 94	18,653,252 94	"	"	2,153,252 94	
555,900 55	555,900 55	"	"	5,900 55	
5,471,781 92	5,471,781 92	"	"	471,781 92	
12,587,849 16	12,587,849 16	"	"	1,087,849 16	
2,750,476 95	2,750,476 95	"	"	950,476 95	
250,924 74	250,924 74	"	"	50,924 74	
4,406,501 21	4,406,501 21	"	"	256,501 21	
17,500 "	17,500 "	"	"	12,500 "	
255,653 54	255,653 54	"	"	5,653 54	
472,717 40	472,717 49	"	"	172,717 49	
127,557,771 45	126,018,661 85	1,539,109 58	1,017,189 45	9,251,960 86	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	119,545,000 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,800,000 »
Routes appartenant à l'État	12,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	4,050,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	460,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer	59,000,000 »
Télégraphe électrique.	1,150,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	1,100,000 »
Forêts.	900,000 »
Dépendances de chemin de fer	110,000 »
Établissements et services régis par l'État.	250,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	500,000 »
Revenus des domaines.	580,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	25,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	75,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,000,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	70,000 »
— des droits de chancellerie.	4,000 »
— des droits de pilotage.	950,000 »
— des droits de fanal.	250,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i>	»
— de la fabrication de monnaies de cuivre	315,700 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	400,000 »
À REPORTER. fr.	172,524,700 »

recettes de l'exercice 1869, au 31 décembre 1869.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1869	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1870.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
127,557,771 43	126,018,661 85	1,539,109 58	1,017,189 45	9,251,960 86	
1,844,878 15	1,844,878 15	"	"	44,878 15	
9,586 25	9,586 25	"	2,413 75	"	
4,200,000 "	4,200,000 "	"	"	170,000 "	
515,594 54	515,594 54	"	"	55,594 54	
59,500,000 "	59,500,000 "	"	"	500,000 "	
1,520,000 "	1,520,000 "	"	"	170,000 "	
1,082,955 81	1,082,955 81	"	17,044 19	"	
850,748 98	850,748 98	"	49,251 02	"	
255,059 95	255,059 95	"	"	125,059 95	
209,595 49	209,595 49	"	40,404 51	"	
1,518,984 25	1,518,984 25	"	"	818,984 25	
777,455 95	777,455 95	"	"	197,455 95	
59,500 "	59,500 "	"	"	14,500 "	
40,505 51	57,129 40	3,576 91	34,495 69	"	
879,476 05	879,476 05	"	120,525 95	"	
71,505 65	71,505 65	"	"	1,505 65	
5,000 "	5,999 "	1,001 "	"	1,000 "	
990,667 20	990,667 20	"	"	40,667 20	
269,898 55	269,898 55	"	"	19,898 55	
8,500 "	"	8,500 "	"	8,500 "	
515,700 "	40,000 "	275,700 "	"	"	
389,449 51	"	589,449 51	10,550 69	"	
182,228,411 79	180,011,274 99	2,217,156 80	1,291,871 25	11,195,535 02	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
Report. fr.	172,524,700 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	»
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	200,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	55,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	15,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	600,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	1,250,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 »
Recettes accidentelles	100,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	76,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement d'avances	»
Recette du chef d'ordonnances prescrites	40,000 »
TOTAUX. fr.	174,691,700 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	(1) 572,575 64
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice, savoir :	
Loi du 8 septembre 1859.	452,935 45
Loi du 2 juin 1861.	16,512 37
A REPORTER. fr.	1,042,025 44

recettes de l'exercice 1869, au 31 décembre 1869.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1869.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1870.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations	
182,228,411 70	180,011,274 99	2,217,136 80	1,291,871 25	11,195,585 02	
"	"	"	"	"	
9,000 "	9,000 "	"	"	"	
925,735 48	214,288 "	9,447 48	"	25,735 48	
52,156 07	52,156 07	"	"	17,156 07	
5,704 66	5,704 66	"	9,295 54	"	
592,459 68	592,459 68	"	7,560 32	"	
529,386 26	421,080 76	108,305 50	720,615 74	"	
18,661 14	18,661 14	"	1,558 86	"	
198,195 94	198,195 94	"	"	98,195 94	
76,286 15	65,510 92	10,975 23	"	286 15	
41,808 "	20,508 "	15,500 "	"	20,808 "	
"	"	"	1,000 "	"	
9,000 "	9,000 "	"	"	9,000 "	
24,901 98	24,901 98	"	15,098 02	"	
184,009,667 15	181,648,502 14	2,561,565 01	2,046,777 51	11,561,744 66	
572,575 64	572,575 64	"	"	"	(¹) Voir page 14.
452,955 45	452,955 45	"	"	"	
16,512 57	16,512 57	"	"	"	(²) Idem.
1,042,025 44	1,042,025 44	"	"	"	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
Report. fr.	1,042,025 44
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice. (2)	5,294,207 64
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent. (Loi du 7 mars 1867).	840,000 »
Partie recouvrée en 1869 du produit de l'emprunt de 60,000,000 de francs, à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 10 juin 1867 (1)	4,910,550 »
Fonds d'amortissement des dettes, à 4 1/2 p. %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	9,111,755 21 162,096 »
Produit de l'émission de titres, à 4 1/2 p. %, pour couvrir le prix de la retrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroy. (Loi du 30 juin 1869).	2,450,000 »
Prix de cession de l'entrepôt public d'Anvers à la société anonyme dite: <i>Compagnie des docks, entrepôts et magasins généraux d'Anvers</i> . (Loi du 22 décembre 1869)	2,200,000 »
TOTAUX. fr.	26,010,610 29 174,691,700 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	200,702,510 29

recettes de l'exercice 1869, au 31 décembre 1869.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1869.	RESTE à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1870.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations	
1,042,025 44	1,042,025 44	"	"	"	
5,204,207 64	5,204,207 64	"	"	"	(3) Voir page 44.
840,000 "	840,000 "	"	"	"	
4,010,550 "	4,010,550 "	"	"	"	(4) Voir page 46.
9,111,735 21	9,111,735 21	"	"	"	
162,006 "	162,006 "	"	"	"	
2,450,000 "	2,450,000 "	"	"	"	
2,200,000 "	2,200,000 "	"	"	"	
26,010,610 29	26,010,610 29	"	"	"	
184,009,667 15	181,648,302 14	2,361,365 01	2,046,777 51	11,564,744 66	
210,020,277 44	207,658,912 43	2,361,365 01	2,046,777 51	11,564,744 66	
			9,217,967 15		

OBSERVATIONS.

(¹) Les sommes payées par les puissances, en 1869, sont celles qui suivent :

Grèce, 5 ^e annuité	fr.	2,536 95
— 6 ^e annuité		2,419 »
Italie, 6 ^e annuité		58,585 50
Norwége, 4 ^e annuité		103,749 »
Suède, 4 ^e annuité		56,855 »
Oldenbourg, 6 ^e et dernière annuité		24,000 »
États-Unis, 5 ^e annuité		542,650 19
TOTAL.	fr.	<u>572,575 64</u>

(²) L'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, pour une somme de 57,800,000 francs, à couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales qui font l'objet de l'article 1^{er} de cette loi, et pour une somme de 7,200,000 francs aux dépenses de même nature, autorisées par la loi du 2 juin 1861.

Sur la somme de fr. 57,800,000 »

il a été dépensé et rattaché :

Aux exercices 1859 à 1867	fr.	55,795,154 17
A l'exercice 1868		496,970 43
— 1869		452,955 43
ENSEMBLE.		<u>36,745,060 03</u>

Et au 1^{er} janvier 1870, il restait disponible une somme de fr. 1,056,959 97

La somme de 7,200,000 francs a été dépensée et rattachée :

Aux exercices 1859 à 1867, à concurrence de fr.	6,899,165 49
A l'exercice 1868	284,522 14
— 1869	46,512 37
ENSEMBLE.	<u>7,200,000 »</u>

(³) L'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, a été affecté aux dépenses autorisées par la loi du 8 juillet de la même année, jusqu'à concurrence d'une somme de 60 millions de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt s'élèvent à un capital nominal de 59,525,000 francs, dont l'émission, à divers taux, a produit une somme de fr. 60,000,295 05 c^s.

Il a donc été réalisé en plus que la somme nécessaire pour couvrir les dépenses, une différence de fr. 295 05 c^s, qui a été rattachée :

Au Budget de l'exercice 1865, à concurrence de fr.	87 55
— — 1867, —	207 50
	<u>295 05</u>

Les prélèvements faits sur cet emprunt en somme égale aux dépenses effectuées en vertu de la loi précitée ont eu lieu ainsi qu'il suit :

Budgets de l'exercice 1865 à 1867, à	fr.	29,572,574 40
Budget de l'exercice 1868, à		7,590,559 06
— 1869, à		5,294,207 64
		<u>42,057,140 80</u>
		<u>42,057,455 85</u>

De sorte qu'il reste disponible, au 1^{er} janvier 1870 fr. 17,942,859 20

(⁴) La loi du 10 juin 1867 a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital effectif de 60,000,000 de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt se sont élevés à un capital nominal de 58,540,000 francs, dont l'émission au taux de fr. 102 50 c^t pour cent a produit une somme de 60,003,500 francs.

Les versements effectués par les preneurs ont produit, savoir :

En 1867	29,182,540 »
En 1868	24,258,350 »
En 1869	4,910,550 »

ENSEMBLE. . . . fr. 58,551,620 »

De sorte qu'il reste à verser ultérieurement 1,671,880 »

Fr. 60,003,500 »

(46)

ANNEXE N° 4.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1869,

AU 31 DÉCEMBRE 1869,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1865 A 1868.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1869,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1865, 1866, 1867 et 1868. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité et 167 de l'arr. royal du 10 déc. 1868.)
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département des Travaux publics.	»	»	»	11 96
— de l'Intérieur.	»	»	»	76,628 34
	»	»	»	76,640 50
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique	»	»	»	21,446 »
Département des Travaux publics	»	»	»	7,846 25
	»	»	»	29,292 25
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	»	»	»	488,000 »
Département des Travaux publics	»	»	»	50,867 59
— de la Guerre	»	»	»	5,115 95
	»	»	»	525,921 54
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	»	»	»	1,558,000 »
Département des Travaux publics.	»	»	»	1,045,449 55
— de la Justice	»	»	»	157,454 56
— de la Guerre	»	»	»	45,791 27
— des Affaires Étrangères.	»	»	»	17,495 50
— de l'Intérieur.	»	»	»	25,000 »
— des Finances	»	»	»	5,946 15
	»	»	»	2,795,157 01

au 31 décembre 1869, comprenant les transferts des exercices 1865 à 1868.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS ou 31 décembre 1869	OBSERVATIONS.
DE L'EXERCICE 1865.		
"	11 96	
"	76,628 54	
"	76,640 50	
DE L'EXERCICE 1866.		
"	21,446 "	
"	7,846 25	
"	29,292 25	
DE L'EXERCICE 1867.		
315,000 "	175,000 "	
9,682 58	21,124 81	
5,894 54	1,210 41	
328,577 12	195,344 22	
DE L'EXERCICE 1868.		
560,000 "	1,178,000 "	
263,875 04	741,576 49	
"	157,454 56	
15,713 20	50,077 98	
17,495 50	"	
"	25,000 "	
"	5,946 15	
637,081 83	2,158,055 18	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1869,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
				BUDGET DE
Dette publique	48,702,750 30	02,750 »	»	48,705,500 39
Dotations. — Liste civile	3,300,000 »	»	»	3,300,000 »
— Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	»	»	200,000 »
— Sénat	60,000 »	»	»	60,000 »
— Chambre des Représentants	642,047 25	»	»	642,047 25
— Cour des Comptes	188,850 »	»	»	188,850 »
Département de la Justice	15,525,198 »	370,000 »	»	15,895,198 »
— des Affaires Étrangères	3,431,012 »	50,234 49	»	3,487,846 49
— de l'Intérieur	13,463,085 01	»	»	13,463,085 01
— des Travaux publics	40,123,110 »	»	»	40,123,110 »
— de la Guerre	30,885,000 »	83,932 89	»	30,968,932 89
— des Finances	13,201,880 »	84,875 20	»	13,286,755 20
Non-Valeurs et Remboursements	787,200 »	252 70	»	787,452 70
TOTAL. fr.	176,511,641 65	658,043 54	»	177,169,684 99

au 31 décembre 1869, comprenant les transferts des exercices 1865 à 1868.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS, au 31 décembre 1869	OBSERVATIONS.
L'EXERCICE 1869.		
38,128,073 74	10,037,455 05	A. Voir page 52
3,300,000 »	»	
200,000 »	»	
47,000 »	13,000 »	B. Fixé par la loi du 28 février 1869, <i>Moniteur</i> du 28, n° 59
511,062 50	150,984 09	
184,812 70	4,037 21	
12,507,780 83	3,387,417 17	C. Voir page 52.
3,527,473 75	(1) »	D. Voir page 52. (1) Les dépenses de ce Budget dépassent le chiffre des crédits de fr. 39,627 26 c.
11,399,190 75	2,064,794 26	E. Fixé par la loi du 18 mars 1869, <i>Moniteur</i> du 20, n° 79.
32,014,808 47	8,008,301 53	F. Fixé par la loi du 21 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 26, n° 177.
55,959,910 08	1,020,022 81	G. Voir page 52.
4,557,066 98	8,720,686 22	H. Id
58,475 11	748,977 05	I. Id.
142,555,655 06	34,753,657 10	

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé par la loi du 20 décembre 1868,	
<i>Moniteur</i> du 23, n° 338, à	fr. 48,702,759 39
Par l'art. 3 de la loi du 30 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 2 juillet, n° 183, des crédits supplémentaires sont ouverts aux articles 4 et 5 de ce Budget jusqu'à concurrence de	62,750 »
ENSEMBLE. . . fr.	<u>48,765,509 39</u>
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé par la loi du 17 mars 1869,	
<i>Moniteur</i> du 19, n° 78, à	15,523,198 »
Par l'art. 2 de la loi du 18 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, ce Budget a été augmenté de	370,000 »
ENSEMBLE. . . fr.	<u>15,893,198 »</u>
D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du	
1 ^{er} mai 1869, <i>Moniteur</i> des 7 et 8, n°s 127 et 128, à	3,431,612 »
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 6 juillet 1869, <i>Moniteur</i> du 8, n° 189, il a été mis à la disposition de ce Département, pour indemniser le propriétaire du navire anglais coulé par le steamer le <i>Rubis</i> , un crédit de	20,004 80
2 ^o Par arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1869, pris en exécution de l'article 2 de la loi du Budget, il a été transféré de 1868 à 1869, une somme de	36,229 69
ENSEMBLE. . . fr.	<u>3,487,846 49</u>
G. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé par la loi du 28 avril 1869,	
<i>Moniteur</i> du 30, n° 120, à	36,885,000 »
1 ^o Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 14 juin 1869, <i>Moniteur</i> , n° 167, il a été ouvert au Budget de ce Département, un crédit de	5,987 19
2 ^o Par arrêté royal du 7 novembre 1869, n° 1437, <i>Moniteur</i> du 15, n° 317, pris en exécution des lois des 8 mai 1861 et 17 mars 1869, le Ministre de la Guerre a été autorisé à prélever sur le crédit de 14,461,170 francs, une somme, à porter à l'art. 20 de ce Budget, de	77,945 70
ENSEMBLE. . . fr.	<u>36,968,932 89</u>
H. Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 20 décembre	
1868, <i>Moniteur</i> du 23, n° 338, à	13,201,880 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 24 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 26, n° 177, des crédits supplémentaires, pour pourvoir à des dépenses sur des exercices clos, sont alloués jusqu'à concurrence de	84,873 20
ENSEMBLE. . . fr.	<u>13,286,753 20</u>
I. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par la loi du 24 décembre 1868, <i>Moniteur</i> du 25, n° 360, à	
	787,200 »
Par le même article de la loi précitée il a été alloué un crédit supplémentaire pour dépenses de l'exercice 1866, montant à	252 76
ENSEMBLE. . . fr.	<u>787,452 76</u>

ANNEXE N° 3.

ÉTAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

(SERVICES SPÉCIAUX.)

Situation au 1^{er} janvier 1870.

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Service spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédit, rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1870
		1867 ET ANNÉES antérieures	1868.	1869.	
Département des Travaux publics.					
Loi du 20 décembre 1851 :					
3 ^o Amélioration de l'écoulement des eaux de l'Escaut	1,500,000 »	1,500,000 »	»	»	»
<i>Paiement de créances relatives à la construction du chemin de fer de l'État.</i>					
Loi du 19 décembre 1857	255,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler, ci	185 00				
RESTE. . fr. 254,814 91	254,814 91	254,814 91	»	»	»
Loi du 1 ^{er} juillet 1858					
Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt	50,000 »	38,516 44	»	»	11,483 56
Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 5 :					
§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges :					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er})	1,340,000	2,105,000 »	605,546 19	»	1,400,453 81
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4)	765,000				
§ 5 Amélioration du port d'Ostende :					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er})	650,000	1,245,000 »	1,084,759 59	111,085 95	19,664 39
Idem sur les ressources ordinaires (Art. 4.)	595,000				
§ 6. Travaux de canalisation de la Lys. (Art. 1 ^{er}).	500,000 »	281,105 39	598 10	697 80	17,598 71
A REPORTER. . . . fr.	5,454,814 91	3,854,722 52	111,682 05	20,362 19	1,468,048 17

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1870.
		1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	
REPORT. fr.	5,454,814 01	3,854,722 52	111,682 03	20,562 19	1,468,048 17
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	1,000,000	1,576,403 14	25,306 86	"	°
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.)	600,000				
§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France :					
Partie imputable sur l'emprunt (Art. 1 ^{er})	900,000	453,303 10	145,299 61	383,621 "	467,776 29
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.)	550,000				
§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	550,000	900,000 "	48,086 94	551,072 72	324,527 57
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.)	350,000				
§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	500,000	1,000,000 "	992,000 "	4,000 "	2,096 "
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.)	500,000				
Ministère de la Justice.					
§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de justice à Bruxelles :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	1,200,000	2,000,000 "	"	"	°
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.)	800,000				
A REPORTER. fr.	12,404,814 01	8,924,515 70	655,651 22	750,406 76	2,114,241 23

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1870.
		1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	
REPORT. fr.	12,404,814 91	8,924,515 70	635,651 22	750,406 76	2,114,241 23
Ministère de l'Intérieur.					
—					
§ 16. Agrandissement du Palais royal à Bruxelles :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er})	675,000	1,775,000 "	1,653,005 35	106,809 91	15,184 74
Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4)	1,100,000				
§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art. 1 ^{er}) .	500,000 "	105,112 55	"	"	594,887 45
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 6 juillet 1860 :					
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	10,000 "	8,756 72	"	"	1,265 28
Ministère de la Justice.					
—					
Loi du 9 janvier 1861 :					
Continuation de la construction de l'église monu- mentale de Laeken	50,000 "	50,000 "	"	"	—
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture	25,000 "	15,000 "	"	"	10,000 "
§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	250,000 "	2,500 "	500 90	85,503 86	161,695 24
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 2. Établissement d'un port de refuge et construc- tion d'écluses à Blankenberghe	1,500,000 "	1,199,165 49	284,322 14	16,512 57	"
§ 5. Travaux d'amélioration du port de Nieuport .	200,000 "	200,000 "	"	"	"
A REPORTER. fr.	16,714,814 91	12,158,935 81	1,027,284 17	847,407 75	2,682,087 20

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1870.
		1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	
REPORT. . . . fr.	16,714,814 91	12,158,055 81	1,027,284 17	847,407 75	2,682,087 20
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 6 août 1862 :					
Reconstruction partielle du mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Lonzou jusqu'au pont d'Amersœur à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai	250,000 "	205,506 74	"	"	24,493 26
Loi du 14 août 1862 (Art. 1 ^{er}) :					
4 ^e Amélioration du port de Nienport	500,000 "	7,089 59	5,185 60	48,456 75	241,270 28
7 ^e Construction du canal de Turahout à Anvers, par S ^t -Job in 't Goor	1,000,000 "	945,757 17	4,895 82	5,107 95	46,259 06
10 ^e Achèvement des stations et de leurs dépendances, et prolongement du quai du Rhin, à Anvers.	5,000,000 "	2,911,450 06	72,751 59	5,812 80	10,025 55
Loi du 14 août 1862 (Art. 2.) :					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée	2,500,000 "	800,000 "	800,000 "	400,000 "	800,000 "
Loi du 21 avril 1864 :					
ART. 5. Chemin de fer. Renouvellement extraordinaire du matériel de transport . . 1,075,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 555 01					
RESTE. . . . fr. 1,074,446 99	1,074,446 99	1,068,878 99	5,568 "	"	"
Ministère de la Guerre.					
Loi du 12-septembre 1864 :					
Achèvement des travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et des travaux de défense.	5,575,000 "	5,395,588 10	168,588 50	10,650 "	595 60
A REPORTER. fr.	50,694,261 90	25,490,066 26	2,082,251 48	1,517,415 21	5,804,528 95

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1870.
		1867 ET ANNÉES anterieures.	1868.	1869.	
REPORT. . . . fr.	30,694,261 00	35,490,066 26	2,082,251 48	1,317,415 21	5,804,528 95
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 14 septembre 1864 :					
§ 1 ^{er} . Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	2,000,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	10 76				
RESTE. . fr. 1,999,989 24	1,999,989 24	1,849,989 24	»	»	150,000 »
§ 2. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht	195,000 »	162,249 01	»	»	32,750 59
§ 3. Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal	350,000 »	229,452 65	»	»	120,547 57
§ 4. Construction d'une nouvelle écluse à sas sur la Lys, à Harlebeke.	250,000 »	248,569 79	475 01	420 62	756 58
§ 5. Exécution des travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidleede	40,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	1,145 56				
RESTE. . fr. 58,854 64	58,854 64	58,854 64	»	»	»
Loi du 14 septembre 1864 :					
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1865, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse.	1,200,000 »	922,249 91	277,750 09	»	»
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes	210,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	» 17				
RESTE. . fr. 209,999 85	209,999 85	208,895 48	1,106 55	»	»
Loi du 30 décembre 1864 :					
2 ^o Renouvellement extraordinaire du matériel des chemins de fer de l'État.	1,000,000 »	995,232 79	»	4,176 »	601 21
A REPORTER. . . . fr.	55,938,105 61	28,145,548 55	2,561,580 95	1,522,011 85	4,109,164 50

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux).*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1870.
		1867 ET ANNÉES ultérieures.	1868.	1869.	
REPORT. . . . fr.	55,958,105 61	28,145,548 55	2,561,580 95	1,522,011 85	4,109,164 50
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 7 avril 1865 :					
Construction et ameublement de mai- sons d'école	1,000,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	1,087 »				
RESTE. . fr.	998,915 »	988,585 »	»	10,528 »	»
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 8 juillet, 1865 :					
Art. 1 ^{er} . — § 1. Amélioration du régime de la Dendre.	2,500,000 »	2,495,270 08	6,729 92	»	»
§ 2. Amélioration de la Lys	250,000 »	13,377 22	55,502 24	154,726 84	46,591 70
§ 5. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 »	»	»	106 80	999,895 20
§ 4. Canalisation de la Mandel	1,000,000 »	615,604 78	285,352 58	101,042 64	»
§ 5. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865, conclu avec les Pays-Bas.	600,000 »	»	9,026 87	105,741 85	425,251 28
§ 6. Travaux de défense des ouvrages du port d'Os- tende et de ses abords, et de la côte, contre l'action de la mer	500,000 »	500,000 »	»	»	»
§ 7. Achevement du port de refuge de Blanken- berghe.	500,000 »	»	»	120,097 65	179,902 37
§ 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean	450,000 »	505,752 56	58,194 07	»	106,055 57
§ 9. Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Seine	5,000,000 »	166,666 67	500,000 »	500,000 »	1,855,555 55
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville	2,000,000 »	58,121 55	18,770 55	425,155 17	1,519,975 17
§ 11. Réservoirs d'eau destinés à améliorer le régime de la Vesdre	5,250,000 »	78,558 55	69,225 57	158,149 58	2,964,288 70
§ 12. Agrandissement du bassin d'échouage des ba- teaux pêcheurs, à Ostende.	550,000 »	142,255 52	222,465 50	185,501 58	»
§ 15. Amélioration du port de Nienport	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
§ 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés. — Construction de routes dans le Luxembourg	2,000,000 »	1,402,351 65	588,050 51	144,451 71	65,166 55
A REPORTER. . . fr.	55,157,018 61	54,689,451 51	5,952,674 12	5,245,295 25	15,249,597 95

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1870.
		1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	
REPORT. . . . fr.	55,157,018 61	54,689,151 31	5,952,674 12	5,215,295 25	15,249,597 05
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 15. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège	400,000 »	559,252 25	12,875 58	46,501 24	1,572 95
§ 16. Chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain.	2,800,000 »	2,781,524 05	14,478 47	4,197 50	»
§ 17. Parachèvement du réseau actuel.	8,000,000 »	7,535,815 60	545,712 42	104,780 47	17,693 51
§ 18. Travaux nouveaux, savoir :					
1 ^o Raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles	5,000,000 »	1,026,790 75	2,147,978 70	1,098,935 62	426,274 95
2 ^o Raccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège	5,000,000 »	1,044,942 75	28,862 79	819,050 78	5,107,145 68
5 ^o Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers.	4,000,000 »	1,026,077 12	4,710 99	20,526 00	2,948,684 99
4 ^o Chemin de fer de ceinture, à Gand	4,000,000 »	1,575,685 64	517,454 14	555,624 55	1,771,255 67
5 ^o Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur.	600,000 »	280,215 81	155,496 55	101,451 02	84,858 82
6 ^o Jonction des voies en dehors de la station de Verriers	500,000 »	241,690 24	25,890 57	5,728 08	50,600 41
Ministère des Affaires Étrangères.					
§ 19. Éclairage de l'Escaut	500,000 »	472,969 21	5,698 02	21,002 75	350 02
Ministère de la Justice.					
§ 20. Construction d'un Palais de justice à Bruxelles.	5,000,000 »	2,525,050 59	598,741 57	76,227 84	»
Ministère de l'Intérieur.					
§ 21. Continuation des travaux au Palais du Roi, y compris une allocation de 100,000 francs pour dépenses urgentes d'ameublement	1,000,000 »	55,867 14	545,947 22	94,767 16	507,418 48
§ 22. Construction d'un manège	200,000 »	112,750 93	71,848 25	14,778 98	641 84
§ 23. Subsidés pour des travaux de voirie vicinale et d'hygiène publique	2,000,000 »	1,875,525 »	78,248 »	46,427 »	»
§ 24. Subsidés aux communes, pour construction et ameublement d'écoles	5,000,000 »	5,126,945 10	1,575,545 »	424,451 »	75,060 90
A REPORTER. . . . fr.	96,957,018 61	58,506,107 45	9,752,159 99	6,457,747 02	22,221,024 15

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1870.
		1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	
REPORT. . . . fr.	96,957,018 61	58,506,107 45	9,752,159 99	6,457,747 02	22,221,024 15
Ministère des Travaux publics.					
Art. 2. — Chemin de fer direct, avec embranchements éventuels, de Châtelineau à Bruxelles, par Luttre	5,000,000	"	18,005 95	160,000 45	4,812,995 62
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 50 juin 1865 :					
§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes	200,000 "	194,500 "	"	5,500 "	"
§ 2. Acquisitions pour la section ethnologique au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.	100,000 "	91,100 "	4,051 "	5,250 "	1,619 "
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 12 juillet 1865 :					
2 ^o Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce de cette dernière ville.	50,000 "	56,567 77	2,652 25	"	"
5 ^o Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels sur la rive droite de la Meuse, à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maestricht	40,000 "	58,528 84	1,671 16	"	"
4 ^o Construction du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord	50,000 "	47,097 45	1,298 95	1,605 62	"
5 ^o Élargissement de la 2 ^{me} section et achèvement de la 5 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	140,000 "	65,869 40	"	"	76,150 60
6 ^o Élargissement de la partie du canal de Charleroi à Bruxelles, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.	165,000 "	154,528 87	"	"	28,671 15
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Mons	80,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	161 "				
RESTE. . fr. 79,859 "	79,859 "	78,594 98	1,444 02	"	"
A REPORTER. . . . fr.	102,748,857 61	59,190,094 74	9,781,221 28	6,657,101 09	27,140,440 50

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1870
		1867 ET ANNÉES antérieures	1868.	1869.	
REPORT. . . fr.	102,748,837 61	59,190,094 74	9,781,221 28	6,637,101 09	27,140,440 50
Ministère des Finances.					
—					
Restauration intérieure des habitations royales et ameublement. (Loi du 12 juillet 1865.):	700,000 "	700,000 "	"	"	"
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 15 février 1866 :					
1 ^o Extension du matériel de traction et de transport.	9,000,000 "	8,854,691 49	116,099 75	"	49,208 78
2 ^o Renouvellement extraordinaire du matériel de transport	1,000,000 "	964,422 87	54,487 "	"	1,090 15
Ministère des Affaires Étrangères.					
—					
Loi du 5 mars 1866 :					
A. Construction d'un steamer 625,000 "	} align="right">655,000 "	} align="right">610,552 56	} align="center">"	} align="right">29,702 "	} align="right">14,745 64
B. Travaux à effectuer au steamer <i>Belgique</i> 50,000 "					
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 6 mars 1866 :					
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle de Paris, en 1867	600,000 "	105,567 70	510,000 "	"	186,652 50
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 9 mai 1866 :					
Extension des lignes et des appareils télégraphiques.	650,000 "	482,506 94	115,480 05	28,459 82	25,555 21
Loi du 11 mai 1866 :					
Achat du matériel, du mobilier et de l'outillage nécessaires à l'exploitation des lignes de Hal à Ath, Tournai à Blandain, Braine-le-Comte à Gand (Melle) et Bruxelles à Louvain.	150,000 "	137,606 72	941 59	606 52	10,845 57
A REPORTER. . . . fr.	115,505,837 61	71,025,242 82	10,558,229 43	6,695,860 43	27,426,515 95

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1870.
		1867 ET ANNÉES ultérieures.	1868.	1869.	
REPORT. . . fr.	115,505,837 61	71,025,242 82	10,538,229 45	6,605,869 45	27,426,515 95
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 29 mai 1866 :					
Erection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er}	1,000,000 »	»	858,700 07	67,177 25	74,122 68
Loi du 29 mai 1866 :					
Frais des funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration du Roi Léopold II	275,755 56				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler, ci	3,501 24				
Reste. . fr.	270,252 12	268,610 12	1,642 »	»	»
Loi du 29 mai 1866 :					
1 ^o Dépenses à résulter de l'exécution des charges apposées au legs fait à l'État par M. Wiertz, peintre d'histoire	10,000 »				
2 ^o Dépenses relatives à la conservation des tableaux et sculptures délaissés par M. Wiertz, à la publication de son oeuvre et aux travaux d'appropriation intérieure et extérieure du bâtiment et au service de surveillance	75,000 »				
ENSEMBLE. . . fr.	85,000 »	54,915 26	12,012 50	8,571 14	9,705 10
Loi du 29 mai 1866 :					
Frais du recensement général à effectuer au 31 décembre 1866.	553,000 »	75,424 95	61,029 24	177,494 76	241,060 07
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 30 mai 1866 :					
Crédit destiné à solder le montant des sommes au paiement desquelles l'État a été condamné au principal, ainsi que du chef des intérêts judiciaires et des dépens, par un arrêt rendu, le 16 avril 1866, par la Cour d'appel de Bruxelles, dans le procès qui lui a été intenté par la dame veuve Dutoit, à l'occasion de l'entreprise des travaux d'établissement, à Heyst, du chenal de l'écluse maritime dépendante du canal de dérivation de la Lys	106,000 »	105,462 29	»	»	2,537 71
A REPORTER. . . fr.	117,520,109 75	71,525,655 42	11,291,604 24	6,948,912 58	27,755,959 49

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1870.
		1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	
REPORT. . . . fr.	117,520,109 75	71,525,655 42	11,291,604 24	6,948,912 58	27,755,939 49
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 50 mai 1866 :					
A. Reconstruction du pont en charpente, établi à Waelhem, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers	200,000 »	54,889 90	100,881 60	1,046 42	45,182 08
B. Reconstruction du pont de Dinant, sur la Meuse, et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve	200,000 »	184,398 52	15,401 48	»	»
C. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation des hôtels ministériels situés rues de la Loi, Ducale et de l'Orangerie . . 150,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler » 05					
RESTE. . fr. 129,999 97	129,999 97	117,575 64	12,424 55	»	»
D. Continuation des travaux de restauration, d'amélioration, etc., du palais des anciens princes-évêques de Liège	450,000 »	170,580 25	81,868 50	154,511 85	65,259 64
E. Construction d'un nouveau mur orné, le long du jardin du palais royal, à Bruxelles	180,000 »	25,482 64	128,910 57	25,606 99	»
Ministère de la Justice.					
Loi du 1 ^{er} juin 1866 :					
Continuation des travaux de construction de l'église de Laeken	150,000 »	107,425 45	42,576 55	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 4 juin 1866 :					
Augmentation du crédit alloué par le paragraphe 9 de l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 juillet 1865, part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Seine	5,000,000 »	»	»	»	5,000,000 »
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 4 juin 1866 :					
Part de l'État dans les frais d'érection par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et de fêtes ou cérémonies publiques	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
A REPORTER. . . . fr.	122,850,109 70	72,186,205 80	11,675,666 87	7,109,877 82	51,860,361 21

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux).*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1870.
		1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	
Report. . . fr.	122,850,109 70	72,186,205 80	11,675,660 87	7,149,877 82	31,860,361 21
Ministère des Finances.					
Loi du 28 décembre 1866 :					
Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne en exécution de l'art. 2 de la convention signée à Paris le 4 juillet 1866. 183,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler, ci. 812 75					
Reste. . fr. 182,187 25	182,187 25	182,187 25	»	»	»
Loi du 7 mars 1867 :					
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes.	500,000 »	535,593 72	97,616 95	59,812 41	27,176 92
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 8 mars 1867 :					
Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer	250,000 »	50,578 28	194,076 51	25,345 21	»
Loi du 9 mars 1867 :					
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des contributions directes, à Namur	120,000 »	57,518 27	55,040 35	15,386 97	14,254 41
Ministère de l'intérieur.					
Loi du 6 juin 1867 :					
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866	100,000 »	26,703 35	7,681 50	19,500 »	46,115 15
Ministère de la Guerre.					
Loi du 5 juin 1867 :					
Transformation de l'armement de l'infanterie.	8,400,000 »	942,977 17	4,522,307 54	5,068,521 40	66,193 89
Loi du 28 décembre 1867 :					
Construction de bâtiments militaires destinés à remplacer la caserne du pont Maghin, à Liège	92,000 »	»	81,765 16	10,234 84	»
A REPORTER. . . . fr.	132,474,296 95	75,761,561 84	16,410,154 88	10,288,678 65	32,014,101 58

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1870.
		1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	
REPORT. . . . fr.	152,474,296 95	75,761,361 84	16,410,154 88	10,288,678 65	52,014,101 58
Ministère des Finances.					
Loi du 10 juin 1867 :					
Frais de confection et d'émission des titres de l'em- prunt de 60 millions de francs autorisé par l'art. 1.	120,000 »	26,004 »	54,558 85	20,796 78	18,840 57
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 8 juin 1867 :					
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné au service de la poste et des petites marchandises, à Namur	75,000 »	55,004 15	8,890 03	9,103 45	1,003 57
Loi du 8 juin 1867 :					
Transaction conclue avec les ayants droit du sieur Ronserey, à l'occasion de l'entreprise du déplace- ment de la digue du polder de Ruy- penbroek 310,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 5 16					
RESTE. . fr. 309,994 84	509,994 84	309,994 84	»	»	»
Ministère des Finances.					
Loi du 28 décembre 1867 :					
Crédit destiné au service de la caisse générale d'épargne et de retraite.	75,000 »	»	20,000 »	»	55,000 »
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 31 mars 1868 :					
§ 1. Continuation des travaux de la station de Bru- xelles (Midi)	1,000,000 »	»	174,852 50	638,567 91	186,579 59
§ 2. Établissement d'une station définitive à Tournai .	500,000 »	»	80,814 56	222,032 75	197,152 71
§ 3. Id. id. à Charleroi.	500,000 »	»	149,553 13	266,256 78	84,210 09
§ 4. Continuation des travaux de la station de Mons .	700,060 »	»	46,421 95	565,517 17	290,260 88
§ 5. Id. id. de Bruges .	400,000 »	»	1,594 79	154,525 51	264,079 70
§ 6. Agrandissement de la station de Courtrai . .	200,000 »	»	27,014 22	54,553 20	158,452 58
§ 7. Continuation des travaux à la station de Liège . .	500,000 »	»	150,722 56	97,063 58	52,214 26
§ 8. Travaux divers de parachèvement sur l'en- semble du réseau	250,000 »	»	»	180,726 07	69,273 93
A REPORTER. . . fr.	136,904,291 70	74,152,364 83	17,124,166 27	12,255,711 65	53,572,040 06

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1870.
		1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	
Report. . . fr.	136,004,201 79	74,152,364 83	17,124,166 27	12,255,711 65	35,572,049 06
Ministère de la Justice					
§ 9. Continuation des travaux de construction d'un palais de justice, à Bruxelles.	1,000,000 »	»	»	918,069 97	81,930 03
Ministère de l'Intérieur.					
§ 10. Continuation des travaux au palais du Roi. . .	500,000 »	»	110,494 40	72,101 02	317,404 58
Ministère de la Guerre.					
Loi du 27 mai 1868 : Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers	307,000 »	»	»	98,461 01	208,538 99
Ministère de la Justice.					
Loi du 50 mai 1868 : Continuation des travaux de construction, d'ornementation et d'ameublement de l'église de Laeken.	350,000 »	»	204,306 72	145,693 28	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 28 mai 1868 : Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur de terrains militaires de la place de Charleroi	500,000 »	»	20,096 60	255,104 60	244,798 71
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 25 mai 1868 : Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres. 625,000 » Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 20 »	624,980 »	»	304,500 »	520,480 »	»
Loi du 29 mai 1868 : Complément des dépenses de premier établissement de l'éclairage de l'Escaut	230,000 »	»	160,902 89	26,146 47	42,950 64
A REPORTER. . . fr.	140,416,271 79	74,152,364 83	17,924,466 88	14,071,768 07	34,267,672 01

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1870.
		1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	
REPORT. . . . fr.	140,416,271 79	74,152,564 85	17,924,466 88	14,071,768 07	54,267,672 01
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 5 juin 1868 :					
§ 1. Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de deux nouveaux ponts sur le même fleuve et de deux ponts sur l'Ourthe.	500,000 »	»	90,419 95	599,755 07	0,825 »
§ 2. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du palais des anciens Princes de Liège.	250,000 »	»	»	»	250,000 »
§ 3. Prolongement du nouveau mur orné le long du palais royal de Bruxelles, dans la rue Brederode, jusqu'à la porte du palais.	90,000 »	»	»	12,505 95	77,694 07
§ 4. Amélioration du régime de la Dendre, y compris les travaux à exécuter à Termonde.	1,800,000 »	»	1,026,501 80	265,025 41	510,472 79
§ 5. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jusqu'à Roulers.	500,000 »	»	»	86,258 86	215,761 14
§ 6. Solde de créances résultant de la construction du chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain.	500,000 »	»	70,888 84	94,528 19	194,782 97
§ 7. Achèvement du port de refuge à Blankenberghe.	240,000 »	»	»	»	240,000 »
§ 8. Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer.	100,000 »	»	»	80,518 75	19,481 25
§ 9. Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende.	480,000 »	»	»	584,698 62	95,501 58
§ 10. Embarcadère à établir le long du quai du Rhin, à Anvers.	120,000 »	»	678 52	98,128 75	21,192 75
§ 11. Reconstruction des parties écroulées des murs du chenal de l'écluse maritime, à Anvers.	260,000 »	»	»	68,698 62	191,501 58
§ 12. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne, de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles.	60,000 »	»	40,000 »	20,000 »	»
§ 13. Renforcement de la grande digue de mer devant Ostende.	150,000 »	»	2,400 »	90,161 53	57,458 67
§ 14. Établissement d'une branche de raccordement entre le canal de Bruges à Gand et le bassin de commerce de cette dernière ville.	8,670 »	»	8,249 47	»	420 53
§ 15. Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels sur la rive droite de la Meuse à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maestricht.	11,718 »	»	11,452 84	250 »	15 16
§ 16. Construction du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.	14,000 »	»	»	12,567 41	1,432 59
A REPORTER. . . . fr.	145,160,659 79	74,152,564 85	19,175,058 28	15,682,445 01	56,150,791 67

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1870
		1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	
REPORT. . . . fr.	145,160,650 70	74,152,564 85	10,175,058 28	15,082,445 01	56,150,791 67
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 17. Amélioration de la Senne. . . . 10,267 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler » 48					
RESTE. . fr. 10,266 52	10,266 52	»	10,266 52	»	»
§ 18. Approfondissement de la Sambre	40,000 »	»	31,986 70	8,013 50	»
§ 19. Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer.	150,000 »	»	»	1,792 »	148,208 »
§ 20. Construction de hangars et dépendances pour remisage de voitures à voyageurs	520,000 »	»	»	28,724 84	491,275 16
§ 21. Construction à Bruxelles (Nord) d'une remise pour 42 machines, avec voies et dépendances.	330,000 »	»	»	115,787 46	214,212 54
§ 22. Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives	55,000 »	»	»	»	55,000 »
§ 23. Agrandissement pour 6 locomotives en plus de la remise d'Anvers.	45,000 »	»	»	»	45,000 »
Ministère des Finances.					
Loi du 12 juin 1869 :					
Frais résultant du remboursement des titres de l'em- prunt de 30,000,000 de francs à 4 p. ^o / ₁₀ , et de la modification du régime de l'amortissement des dettes à 4 1/2 p. ^o / ₁₀	35,000 »	»	»	5,000 »	52,000 »
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 14 juin 1869 :					
Frais relatifs aux obsèques du Duc de Brabant 69,495 74					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1,205 31					
RESTE. . fr. 68,292 45	68,292 45	»	»	68,292 45	»
A REPORTER. . . . fr.	146,420,218 74	74,152,564 85	10,225,311 50	15,908,055 04	57,156,487 57

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1870.
		1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	
REPORT . . . fr.	140,420,218 74	74,152,504 85	19,225,511 50	15,908,055 04	57,156,487 57
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 12 juin 1869 :					
§ 1. 1 ^o Démolition et reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse, et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve et sur l'Ourthe	500,000 "	•	•	51,504 97	468,695 05
2 ^o Travaux de raccordement de routes, tant au chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés et subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations.	400,000 "	•	•	109,061 20	290,958 80
3 ^o Achats d'immeubles : a à Bruges et à Arlon, pour le service des directions provinciales des contributions directes, douanes et accises; b. à Bruxelles, pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre. Travaux d'appropriation et de restauration à exécuter à ces propriétés.	470,000 "	•	•	100,546 64	369,455 56
c. Agrandissement des locaux du palais de la Nation pour le service de la Chambre des Représentants.	85,000 "	•	•	71,056 50	11,945 70
4 ^o Travaux d'appropriation d'une partie des locaux du jardin botanique à Bruxelles, pour l'exposition triennale des Beaux-Arts de 1869. Indemnité à la société royale d'horticulture pour l'occupation de ces locaux.	55,000 "	•	•	52,075 02	2,926 98
5 ^o Construction aux Musées de Bruxelles de deux locaux destinés à l'agrandissement des galeries de tableaux et d'histoire naturelle.	125,000 "	•	•	•	125,000 "
6 ^o Travaux de raccordement du nouveau pont barrage établi sur le canal de Bruges à Ostende avec le bassin de commerce à Ostende. Construction de maisons pour les agents préposés au service de l'écluse de ce bassin. Construction de deux embarcadères au nouveau quai des bateaux à vapeur, à Ostende.	80,000 "	•	•	8,910 86	71,089 14
7 ^o Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons.	350,000 "	•	•	•	350,000 "
8 ^o Établissement d'embarcadères au quai du Rhin le long de l'Escaut, à Anvers.	50,000 "	•	•	12,959 26	57,040 74
9 ^o Transformation en canal d'écoulement de la dérivation de la Sambre dans laquelle est établie l'écluse de Charleroy.	580,000 "	•	•	72,408 45	507,591 55
§ 2. 10 ^o Continuation des travaux de raccordement entre les stations du Nord et du Midi à Bruxelles.	500,000 "	•	•	•	500,000 "
11 ^o Travaux de parachèvement sur l'ensemble du réseau de l'État.	5,500,000 "	•	•	•	5,500,000 "
12 ^o Extension des lignes et appareils télégraphiques.	160,000 "	•	•	•	160,000 "
A REPORTER. fr.	155,075,218 74	74,152,504 85	19,225,511 50	16,566,375 74	43,551,166 67

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} Janvier 1870.
		1867 ET ANNÉES antérieures.	1868.	1869.	
Report. fr.	153,073,218 74	74,152,564 83	19,225,311 50	16,566,375 74	43,331,166 07
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 28 juin 1869 :					
Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres.	625,000 »	»	»	300,000 »	325,000 »
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 29 juin 1869 :					
Construction et ameublement de maisons d'école.	1,000,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	229 61				
Resre. fr.	999,770 59	»	»	999,770 59	.
Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État, conformément à la loi du 29 mai 1866. . .	500,000 »	»	»	»	500,000 »
Continuation des travaux d'agrandissement et d'appropriation du palais royal	700,000 »	»	»	»	700,000 »
Loi du 29 juin 1869 :					
Complément des frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866	155,000 »	»	»	»	155,000 »
Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand, pour l'acquisition de deux volets. . .	40,000 »	»	»	10,000 »	50,000 »
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 30 juin 1869 :					
Construction d'un chemin de fer d'Ath à Blaton . . .	1,500,000 »	»	»	1,542 80	1,498,657 20
Ministère de la Guerre.					
Loi du 5 juillet 1869 :					
Renforcement et complément des défenses de l'Escaut sous Anvers	1,500,000 »	»	»	200 »	1,499,800 »
Ministère des Finances.					
Loi du 12 juin 1869 :					
Remboursement du capital restant de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %	7,269,000 »	»	»	6,837,000 »	412,000 »
Loi du 50 juin 1869 :					
Rachat des embranchements du canal de Charleroy.	2,450,000 »	»	»	2,450,000 »	»
TOTALS. fr.	168,811,989 15	74,152,564 83	19,225,311 50	26,984,688 95	48,451,625 87

(72)

ANNEXE N° 6.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1850 A 1866 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU des résultats des Budgets des

RECETTES					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 50	"	"	"	26,502,221 56
1851	66,942,211 82	46,203,554 02	78,248 59	"	113,225,815 05
1852	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853	86,057,982 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1854	84,270,578 "	"	521,250 55	10,000,000 "	94,600,817 35
1855	85,142,510 "	4,785,140 22	415,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,414,799 75	15,574,165 74	101,576,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1858	94,606,526 "	"	44,855 50	25,778,055 70	120,429,195 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,827 40	120,144,145 05
1860	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1861	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,505,516 92
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1863	109,650,053 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,765 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1866	115,014,070 "	"	489,001 09	328,005 56	115,851,076 65
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,355 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	105,916 91	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1871	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1872	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,455,500 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 53	155,404,596 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	15,015,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1875	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	155,680,565 15
1876	152,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 86	157,194,654 49
1877	159,604,900 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	161,117,471 92
1878	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1879	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,354,559 15
1880	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 55
1881	140,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,004 92
1882	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,056,065 01
1883	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 55
1884	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	173,847,714 25
1885	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,955 64	169,460,080 89
1886	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
	4,281,812,554 59	145,104,385 55	140,100,889 45	545,219,747 77	4,912,267,577 54
	4,426,916,740 14				

exercices clos de 1830 à 1866 inclusivement.

RES.			
FAITS RÉALISÉS. — RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués, y compris les recettes probables.	
26,502,221 50	"	"	
115,225,815 03	"	"	
152,464,503 97	"	"	
88,058,513 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,915 99	
125,599,914 81	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,253 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 53	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	844,604 59	
129,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,061,045 37	"	252,966 72	
115,538,065 84	2,129,829 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,065,673 59	
152,675,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 63	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57½	"	10,977,250 60½	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61¼	"	4,621,745 26¼	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52½	"	6,501,949 51½	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97¼	"	5,666,540 74¼	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 34	
4,997,751,051 17	29,814,272 60	115,307,926 45	
	85,495,653 85		

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, deduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1850. 4 ^{tr} trimestre.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,892,226 55	"	"	164,595,401 81	"	164,595,401 81
1853.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1854.	83,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 04	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,407,425 97	"	117,407,425 97
1862.	105,566,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,453 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 39	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	531,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1866.	113,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	556,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1871.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 07
1872.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,001,885 48	2,625,149 25	151,468,756 25
1873.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,504,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1874.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1875.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	158,590,475 79
1876.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1877.	155,056,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1878.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1879.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1880.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,537 92
1881.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,531,755 46	148,755,654 67
1882.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,531,755 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1883.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1884.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1885.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1886.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
	4,555,550,922 21	247,904,027 97	15,955,524 56	24,944,286 44	4,622,152,760 98	26,559,122 42	4,505,795,658 56

clos de 1830 à 1866 inclusivement (suite).

SERVICES SPÉCIAUX.		TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédants DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
CRÉDITS rattachés à l'exercice.	DÉPENSES résultant des services faits.		Excédants à annuler.			
•	27,981,168 79	27,981,168 79	•			
•	115,800,850 65	112,415,965 51	3,384,885 14			
•	164,595,401 81	158,500,918 93	5,894,482 88			
•	94,140,835 33	91,904,974 94	2,244,860 39			
10,000,000	98,874,000 43	96,515,600 96	2,358,399 47			
b) 1,400,000	89,559,534 28	87,104,004 96	2,455,529 32			a) Après déduction de fr. 37,540,510 74 c ² pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
c) 15,374,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82			b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000	105,226,105 69	103,531,751 64	1,894,352 05			c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,414 34			d) Non compris fr. 103,102 60 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
15,896,897 40	128,589,912 83	124,196,508 51	4,393,404 32			
63,074,257 65	168,658,665 21	165,914,570 95	2,744,312 26			
•	117,467,425 97	114,976,386 11	2,490,857 86			
23,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 73			
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 35	2,133,539 23			e) Y compris 230,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
84,656,000	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,045 37			f) Y compris fr. 111,682 66 c ² , même objet que ci-dessus.
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,549 39	1,635,155 17			
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,363,889 23			
g) 3,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99			g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	5,516,961 12			h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,004 28			
2,559,755 29	122,290,216 36	118,750,904 76	3,539,311 80			i) Non compris fr. 22,636 34 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94			j) Non compris fr. 4 57 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 99	155,809,105 22	151,848,564 95	3,960,540 27			k) Non compris fr. 0 81 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,945,554 54			
9,656,500 56	144,615,782 24	143,172,277 02	1,443,505 22			
10,361,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85			
8,878,878 01	155,857,819 25	149,727,649 92	6,130,169 31			
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21			l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1836, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20			
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,670 62	4,722,200 64			
16,144,607 42	162,724,145 34	159,025,577 52	3,698,568 02			
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,773 14			
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	3,196,279 95			m) Non compris fr. 120,587 18 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
35,965,945 02	191,763,615 85	187,062,522 17	4,701,291 68			n) Non compris fr. 2,005,367 59 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
32,507,450 69	190,493,105 17	186,225,129 58	4,267,975 59			
32,051,825 01	195,295,155 05	188,793,756 71	6,501,398 34			o) Non compris fr. 5 80 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
37,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	1,398,790 07			p) Non compris fr. 360 86 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
550,155,565 70	5,145,949,002 26	5,051,517,790 24	114,651,212 02			

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

RÉSULTATS								
EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850. (4 ^{me} trimestre)	25,869,417 15	27,518,564 50	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,108 79	"	
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	115,225,815 05	112,415,965 51	755,602 91	
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,164,505 97	158,500,918 95	"	
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	"	88,058,515 92	91,904,974 94	"	
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 55	10,000,000 "	96,701,557 76	96,515,600 96	"	
1855.	87,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,529 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,524 25	16,818,965 47	15,574,165 71	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 67	
1857.	89,406,615 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	"	
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	"	
1860.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95	"	
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	"	
1862.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	"	
1863.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	"	
1864.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 2.	"	
1865.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 85	"	
1866.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	"	
1867.	115,544,560 69	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	"	
1868.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,958 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	"	
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	916,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1871.	119,005,567 10	117,521,515 75	510,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1872.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,454,208 79	151,848,564 95	"	
1873.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	"	
1874.	152,551,582 01	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"	
1875.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1876.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1877.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 94	9,582,210 90	
1878.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,750 57½	144,745,005 56	16,019,598 59½	
1879.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1880.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	
1881.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54	
1882.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,270 60	11,785,118 22½	
1883.	163,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99	
1884.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½	
1885.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	
1886.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25	
	4,590,979,771 56	4,559,751,805 98	606,751,259 81	671,585,986 26	4,997,751,051 17	5,051,517,790 24	125,941,652 48	
							51,247,	

clos de 1830 à 1866 inclusivement (suite).

GÉNÉRAUX.

EXCÉDANTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES reunis		
	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	
1,478,947 45	"	"	"	1,178,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,605 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 35	521,259 55	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	5,971,220 74	"	Idem.
"	1,114,796 76	"	5,104,141 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
3,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	5,511,556 57	"	Idem.
8,510,791 19	151,714 65	"	"	8,559,079 54	Idem.
2,281,561 75	5,745,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
15,672,812 86	59,052 92	"	"	15,655,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 27	"	2,606,955 55	Idem.
15,102,858 21	16,556,755 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 50 juillet 1858.
760,554 08	"	5,775,065 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,958 90	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,755 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42.	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	5,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 61½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	23,004,554 12	"	10,706,785 54	Le règlement en a été soumis à la Chambre, le 4 mai 1869.
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Le règlement en sera soumis prochainement.
94,695,665 10	91,078,088 55	155,912,814 98	102,824,262 54	156,411,021 61	
967 58	64,854,726 45		55,586,759 07		

(86)

ANNEXE N° 7.

APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1869 inclusivement.



APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

RECETTES

Produit des domaines vendus (<i>loi du 27 décembre 1832</i>), versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>domaine losrenten</i> , portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État	27,504,163 74
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État	
Produits de l'emprunt de 12 millions de florins	
— — de 10 millions de florins	
— — de 48 millions de florins (100,800,000 francs)	
— — du 18 juin 1836 (30 millions de francs de capital, à 4 p. %) Cet emprunt a produit net une somme de	27,504,163 74

Il restait disponible, au 1^{er} septembre 1856, sur le million de francs réservé pour les paiements à faire aux concessionnaires de la Sambre canalisée

10,517 54

RESTE la somme portée en recette dans les comptes, de

27,555,846 40

Subvention de guerre. (*Lois des 28 décembre 1834 et 9 août 1835*).

Produits des ventes de domaines. (*Loi du 26 septembre 1835*).

— de l'emprunt du 25 mai 1838 (50,850,800 francs de capital, à 3 p. %)

Remboursement du prêt à la Banque de Belgique, en vertu de la loi du 1^{er} janvier 1859

Produit de la négociation des obligations, à 4 1/2 p. %, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844

— de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs de capital, à 5 p. %)

Loi du 27 mai 1837 904,488 88

Loi du 50 juin 1840 1,122,006 78

Produit des ventes de domaines

MONTANT DU PRODUIT. fr. 2,026,494 86

Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1842 159,072 85

RESTE NET porté en recette dans les comptes de l'État. fr. 1,867,422 03

Produit de l'emprunt du 29 septembre 1842 (*fr. 28,621,718 40 c^e de capital, à 5 p. %*)

Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842

Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 27 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la *Britisch Queen*.

Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/4 p. %

Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 1/2 p. % (84,656,000 francs de capital)

— des ventes de domaines, en vertu de la loi du 3 février 1845

— des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848

— de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, *Moniteur* n° 174.

Versement des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenu par la Société générale (période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855)

Produit de l'emprunt du 20 décembre 1851 (26,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. %)

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures	1867.	1868.	1869.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
55,754,454 95	"	"	"	55,754,454 95	
1,484,212 12	"	"	"	1,484,212 12	
24,615,415 62	"	"	"	24,615,415 62	
21,591,959 "	"	"	"	21,591,959 "	
74,591,462 70	"	"	"	74,591,462 70	
27,555,846 40	"	"	"	27,555,846 40	
4,549,814 02	"	"	"	4,549,814 02	
160,810 15	"	"	"	160,810 15	
55,778,055 70	"	"	"	55,778,055 70	
5,896,897 40	"	"	"	5,896,897 40	
10,000,106 58	"	"	"	10,000,106 58	
82,000,000 "	"	"	"	82,000,000 "	
1,867,422 05	"	"	"	1,867,422 05	
29,250,000 "	"	"	"	29,250,000 "	
a) 11,818,782 69	"	"	"	11,818,782 69	a) Déduction faite d'une somme de fr. 6,422,882 74 c ³ , pour les produits qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
150,000 "	"	"	"	150,000 "	
495,826 67	"	"	"	495,826 67	
88,042,240 "	"	"	"	88,042,240 "	
10,816,822 21	254 68	"	"	10,817,076 89	
57,150,055 56	"	"	"	57,150,055 56	
16,502,995 19	"	"	"	16,502,995 19	
1,871,058 79	"	"	"	1,871,058 79	
25,952,254 74	197,765 26	"	"	26,150,000 "	
545,551,588 58	198,019 94	"	"	545,729,408 52	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIITE DES RECETTES

REPORT. fr.

Produit de la négociation des titres à 4 1/2 p. o/o, appartenant au Trésor (placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires)

Produit de la négociation des titres à 2 1/2 p. o/o, provenant de la caisse du pilotage

Produit de la négociation de 15,000,000 de francs, à 4 1/2 p. o/o, autorisée par la loi du 14 juin 1855, y compris les fonds d'amortissement attribués au Trésor par ladite loi, et provenant des emprunts à 5 p. o/o de 1840 et 1842

Produit de la négociation d'un capital de 55,700 francs, à 4 1/2 p. o/o, provenant de la mise à exécution de l'art. 8 de la loi du 51 mars 1852.

Exercice 1850	85,249 73
— 1851	54,426 59
— 1852	120,856 80
— 1853	45,098 23
— 1854	57,022 27
— 1855	44,835 50
— 1856	48,612 05
— 1857	44,715 95
— 1858	59,052 92
— 1859	71,034 77
— 1840	74,296 46
— 1841	60,595 67
— 1842	92,787 58
— 1845	84,606 0
— 1844	82,705 12
— 1845 fr. 52,296 69	
— 1846 65,588 27	
Produit à titre de dépenses périmées	88,199 62
— 1848	197,884 58
— 1849	77,934 52
— 1850	68,455 87
— 1851	70,416 65
— 1852	75,786 53
— 1853	54,542 02
— 1854	29,188 01
— 1855	18,000 65
— 1856	41,195 60
— 1857	55,472 82
— 1858	25,457 92
— 1859	54,453 78
— 1860	71,411 46
— 1861	68,514 59
— 1862	59,178 50
— 1863	51,602 05
— 1864	56,148 87
— 1864	24,901 98

2,074,815 02

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1869 inclusivement.

1866 L'ANNÉES antérieures	1867.	1868.	1869.	Résultat GÉNÉRAL.	<i>Observations.</i>
EXTRAORDINAIRES.					
545,531,388 58	198,019 94	»	»	543,729,408 52	
53,248 20	»	»	»	53,248 20	
205,045 75	»	»	»	205,045 75	
19,099,440 47	»	»	»	19,099,440 47	
55,178 55	»	»	»	55,178 55	
1,959,160 12	34,602 05	56,148 87	24,901 98	2,074,815 02	
565,482,061 25	252,621 99	56,148 87	24,901 98	565,795,751 09	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIITE DES RECETTES

	REPORT. fr.
Produit de l'emprunt du 8 septembre 1859 (45,000,000 francs, à 4 1/4 p. %).	45,000,000 »
Partie de l'emprunt transférée à l'exercice 1870	1,036,059 97
RESTE pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1859 à 1869.	43,945,060 03
Part contributive de la ville d'Anvers dans les travaux d'agrandissement de cette ville et la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859). Premier et second terme	
Quotes-parts à payer par les puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1865.	
Produit de l'emprunt à 4 1/4 p. %, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, savoir :	
Capital effectif applicable aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865 (art. 1 ^{er})	60,000,000 »
Excédant du produit au profit du Trésor.	295 05
	60,000,295 05
Portion de l'emprunt transférée à 1870	17,942,859 20
RESTE pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1865 à 1869.	42,057,435 85
Produit de la réalisation de 4,000 actions du chemin de fer Rhénan, acquises en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1840	
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent en vertu de la loi du 7 mars 1867	
Produit de l'emprunt à 4 1/4 p. % contracté en vertu de la loi du 10 juin 1867.	60,000,000 »
Excédant au profit du Trésor	5,500 »
	60,005,500 »
Portion de l'emprunt restant à recouvrer.	1,674,880 »
RESTE pour la partie recouvrée pendant les années 1867 et 1869.	fr. 58,531,620 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	
Produit de l'émission de titres à 4 1/2 p. % pour couvrir le prix de la rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroy. (Loi du 50 juin 1869)	
Prix de cession de l'entrepôt public d'Anvers à la société anonyme dite : <i>Compagnie des docks entrepôts et magasins généraux d'Anvers</i> (Loi du 22 décembre 1869.)	
TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	1869.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
565,482,061 25	252,621 99	56,148 87	24,901 98	565,795,754 09	
42,411,454 04	280,864 72	781,202 57	460,447 80	45,945,060 05	
5,000,000 "	5,000,000 "	"	"	10,000,000 "	
15,957,057 06	765,929 96	926,758 44	372,575 64	17,522,501 10	
10,109,901 81	10,262,767 52	7,590,559 06	5,294,207 64	42,057,455 85	
"	5,095,095 92	"	"	5,995,095 92	
"	750,000 "	10,000 "	840,000 "	1,600,000 "	
"	20,182,540 "	24,258,550 "	4,910,550 "	58,551,620 "	
"	"	"	9,111,755 21	9,111,755 21	
"	"	"	162,096 "	162,096 "	
"	"	"	2,450,000 "	2,450,000 "	
"	"	"	2,200,000 "	2,200,000 "	
647,260,475 06	50,467,817 91	55,405,268 94	26,055,512 27	757,167,074 18	

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures	1867.	1868.	1869.	RESTANTS disponibles transférés à 1870.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
33,754,454 95	"	"	"	"	33,754,454 95	
1,484,212 12	"	"	"	"	1,484,212 12	
1,959,160 12	34,602 05	56,148 87	24,001 98	"	2,074,813 02	
46,205,554 62	"	"	"	"	46,205,554 62	
46,879,425 98	"	"	"	"	46,879,425 98	
27,715,010 48	"	"	"	"	27,715,010 48	
137,995,625 57	34,602 05	56,148 87	24,001 98	"	158,111,278 47	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	REPORT. fr.
		218,564,655 15
Loi du 21 avril 1864		1,075,000 "
— 14 septembre 1864		6,000,000 "
— 30 décembre 1864		2,000,000 "
— 8 juillet 1865		2,800,000 "
— id.		8,000,000 "
— id.		5,000,000 "
— id.		5,000,000 "
— id.		4,000,000 "
— id.		600,000 "
— id.		500,000 "
— id.		5,000,000 "
— 15 février 1866		9,000,000 "
— id.		1,000,000 "
— 11 mai 1866		150,000 "
— 51 mars 1868		1,000,000 "
— id.		500,000 "
— id.		500,000 "
— id.		700,000 "
— id.		400,000 "
— id.		200,000 "
— id.		300,000 "
— id.		250,000 "
— 5 juin 1868		560,000 "
— id.		520,000 "
— id.		550,000 "
— id.		55,000 "
— id.		45,000 "
— 12 juin 1869		500,000 "
— id.		5,500,000 "
— 50 juin 1869		1,500,000 "
		278,947,655 15
	510 02	
	1,996,527 15	
A DÉDUIRE : Excédants de crédits annulés dans la comptabilité de 1862, de 1865, de 1864, de 1867 et de 1868	665 55	1,998,241 20
	60	
	185 09	
	555,01	
		276,951,395 95
Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés		500,000 "
	Loi du 8 septembre 1859	500,000 "
	Loi du 12 juin 1869	400,000 "
		1,400,000 "
	A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	1869.	RESTANTS disponibles transférés à 1870.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
157,995,625 57	34,602 05	56,148 87	24,901 98	"	158,111,278 47	
210,817,959 22	8,743,701 44	4,439,527 25	4,824,590 75	18,105,815 51	276,951,595 93	
988,111 18	5,888 82	4,000 "	111,157 20	292,842 80	1,400,000 "	
599,801,695 97	8,784,192 31	4,519,476 10	4,960,649 91	18,596,658 11	456,462,672 40	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

Acquisition de l'hôtel Torrington (Ministère de l'Intérieur).

Loi du 26 septembre 1835	1,490,000 »
— 18 juin 1836 (réservé en vertu de l'art. 10 de la transaction du 16 avril 1836).	1,000,000 »
— 17 avril 1845	1,466,426 60
— 27 mai 1856 (intérêts dus à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale).	62,504 47
Rachat de la Sambre canalisée (Loi du 26 septembre 1838, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 3 août de la même année.)	
Payements du Gouvernement actuel	7,018,751 07
— — — — — précédent	5,919,082 89
Créance de la dame veuve Thirionnet (fl. 67,091 88 c ⁵)	153,527 78

DÉPENSE TOTALE fr. 15,071,541 74

Dépenses imputées sur la subvention de guerre, pendant le cours de l'exercice 1855

Arrêté du Gouvernement provisoire du 15 décembre 1850 fl. 100,000 »	211,640 21
— — — — — du 14 avril 1851 fr. 2,116,402 11	2,116,402 11
Loi du 1 ^{er} juin (période du 20 juin 1850 au 1 ^{er} août 1846)	4,760,067 35
— 20 décembre 1851 (élargissement du canal)	1,000,000 »
— 12 mars 1856 (id.)	214,000 »
— 12 juillet 1865 (id.)	165,000 »
Rachat du canal de Charleroi (Loi du 1 ^{er} juin 1839, approuvant la convention du 6 novembre 1834.)	
Payements faits par le Gouvernement actuel	8,465,109 87
— — — — — précédent (2,900,000 florins)	6,137,566 15

DÉPENSE TOTALE. fr. 14,602,676 »

Construction de routes pavées et empierrées

Loi du 18 juin 1856.	550,000 »
— 12 novembre 1837.	935,551 45
— 25 mai 1858	2,577,225 88
— 28 décembre 1839	968,757 15
— 21 juin 1840	510,122 61
— 26 id.	2,660,562 95

Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1856 et 1^{er} juin 1858. 8,000,000 »

Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (Loi du 13 mars 1837.)

515,000 »

— — — — — de feu M. Müller. (Loi du 2 juin 1861.)

40,000 »

555,000 »

Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefkenshoek. (Loi du 25 mai 1837)

Prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 1^{er} janvier 1839.)Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (Lois des 1^{er} mai et 26 juin 1840.)

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	1869.	RESTANTS disponibles transférés à 1870.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
590,801,605 07	8,784,102 31	4,519,476 10	4,960,649 91	18,596,638 11	436,462,672 19	
180,000 "	"	"	"	"	180,000 "	
7,008,415 75	"	"	"	"	7,008,415 75	
4,553,716 62	"	"	"	"	4,553,716 62	
8,453,961 07	477 67	"	"	28,671 15	8,463,109 87	
8,000,000 "	"	"	"	"	8,900,000 "	
555,000 "	"	"	"	"	555,000 "	
2,979,899 15	"	"	"	"	2,979,899 15	
5,896,897 40	"	"	"	"	5,896,897 40	
5,349,600 "	"	"	"	"	5,349,600 "	
458,541,185 02	8,784,069 98	4,519,476 10	4,960,649 91	18,425,529 24	475,231,309 15	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures	1867.	1868.	1869.	RESTANTS disponibles transférés à 1870.	Résultat GÉNÉRAL	Observations
EXTRAORDINAIRES.						
458,541,183 92	8,784,069 98	4,519,476 10	1,960,649 91	18,425,329 24	175,251,509 15	
749,077 59	"	"	"	"	749,077 59	
1,847,552 48	"	"	"	"	1,847,552 48	
150,000 "	"	"	"	"	150,000 "	
2,715,559 08	686,812 57	588,050 51	144,451 71	65,166 55	4,000,000 "	
2,147,995 65	"	"	"	"	2,147,995 65	
7,085,771 07	"	"	"	11,485 56	7,095,257 65	
455,254,902 57	9,471,482 55	4,907,506 41	5,105,101 62	18,501,979 15	491,220,972 98	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Canal de Selzaete	A la mer du Nord. { Loi du 26 juin 1842		1,250,000 "
	— 18 juillet 1846		350,000 "
	Première section . { — 28 mars 1847	(a) {	630,000 "
	— 17 avril 1848.		100,000 "
	Deuxième section . { — 28 mars 1847.		720,000 "
	— 17 avril 1848.		435,000 "
	— 17 juillet 1849		400,000 "
	A la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme. (Loi du 4 juin 1850.)		150,000 "
	Construction de la 4 ^{me} et dernière section (première moitié de la dépense.) (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1851.)		425,000 "
	Complément de la dépense qui précède. (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1855.)	555,000 "	
A DÉBITER : excédant annulé dans la comptabilité de 1855	254,706 85		
		500,295 15	
	A DÉBITER : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862 a).	275 06	4,740,295 15
	id. id. id. 1868	8,537 75	8,852 81
			4,751,460 54
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (Loi du 21 mai 1845.)			
Rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. %, dont il est fait mention au n° 7 de l'article 65 du traité conclu avec les Pays-Bas le 5 novembre 1842			
Acquisition, location et réparation de bateaux à vapeur, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de transport des voyageurs et des dépêches.	{ Loi du 9 juillet 1845.		977,565 66
	— 22 avril 1864.		718,457 50
	— 5 mars 1866.		655,000 "
	— 25 mai 1868.		625,000 "
	— 28 juin 1869.		625,000 "
		3,600,801 16	
	A DÉBITER : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de { 1865. 1 81		21 81
	{ 1869. 20 "		
			5,600,779 55
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine, et canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.	{ Loi du 6 avril 1845.		1,040,000 "
	— 15 mai 1847.		580,000 "
	— 2 juin 1861.		1,000,000 "
	— 14 août 1862.		1,000,000 "
	— 8 juillet 1865.		1,000,000 "
		4,420,000 "	
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Terwueren. (Loi du 17 avril 1854.)			
Construction du canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	{ Loi du 16 mai 1845.		5,500,000 "
	— 22 mars 1848		2,000,000 "
	— 18 mai 1848		800,000 "
	— 17 juillet 1849		800,000 "
	— 4 juin 1850		590,000 "
	— 5 mars 1858		8,571 56
	— 8 septembre 1859.		210,000 "
	— 9 juin 1861.		1,400,000 "
	— 12 id.		1,510 52
	— 14 août 1862		600,000 "
	— 14 septembre 1864.		195,000 "
	— 12 juillet 1865		40,000 "
		10,141,881 88	
A REPORTER.			fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES ANTERIEURES	1867.	1868.	1869.	RESIANTS disponibles transférés à 1870.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
455,254,902 57	0,471,482 55	4,907,506 41	5,105,101 62	18,501,979 15	491,220,072 28	
4,751,460 54	"	"	"	"	4,751,460 54	
(b) 605,174 60	"	"	"	"	605,174 60	b) Déduction faite d'une somme de 2,948,084 fr. 70 c ^s , pour les dépenses qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
84,656,000 "	"	"	"	"	84,656,000 "	
2,000,209 55	506,052 56	504,500 "	650,182 "	559,745 61	5,000,779 35	
3,074,126 27	755,507 75	4,695 82	5,214 75	602,255 45	4,420,000 "	
59,402 65	"	"	"	"	59,402 65	
10,088,210 72	22,249 61	15,124 "	"	21,297 55	10,144,881 88	
558,427,576 50	10,555,292 25	5,250,026 23	5,700,498 57	19,465,277 75	599,416,671 10	25

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Mesures relatives aux subsistances.	Loi du 24 septembre 1845.	2,000,000	»
	— 20 septembre 1846	1,500,000	»
	— 6 mai 1847	500,000	»
	— 31 décembre 1847	500,000	»
	Crédits non consommés par les dépenses	4,500,000	»
		16,150	90
		RESTE.	fr. 4,285,840 10
Acquisitions d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles (<i>Ministère des Finances</i>)			
Canal de Deynze à Schipdonck, et écoulement des eaux de l'Escaut	Loi du 18 juin 1846	800,000	»
	— 28 mars 1847	250,000	»
	— 17 avril 1848	400,000	»
	— 17 juillet 1849	50,000	»
	— 4 juin 1850	550,000	»
	— 20 décembre 1851	2,500,000	»
	— id.	1,500,000	»
	— 7 juin 1855	1,200,000	»
	— 12 mars 1856	1,754,000	»
	— 5 mars 1858	1,500,000	»
	— 8 septembre 1859	900,000	»
	— id.	525,000	»
	— id.	550,000	»
— id.	550,000	»	
— 14 août 1862	400,000	»	
— 12 juillet 1865	50,000	»	
		15,500,000	»
Règlement du port de Lillo	Loi du 18 juillet 1846	508,000	»
	— 17 avril 1848	12,000	»
		520,000	»
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage	Loi du 29 décembre 1846	150,000	»
	— 25 mars 1846	550,000	»
	— 6 juin 1851	fr. 600,000	»
	Excédant de ce crédit annulé	4 15	
	Loi du 25 mars 1855	599,995 85	
		75,000	»
		1,174,995 85	
Hôtel du Nord, à Bruxelles, acquis de M. Haumann. (<i>Loi du 8 mars 1847.</i>)			
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. (<i>Loi du 28 mars 1847.</i>)			
Acquisitions des deux hôtels, n°s 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie. (<i>Loi du 8 mai 1847.</i>)			
Maintien du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et des produits belges et toutes autres mesures prises dans l'intérêt des classes ouvrières	Loi du 20 décembre 1846	500,000	»
	— 18 avril 1848	2,000,000	»
	— 21 juin 1849	500,000	»
	— 30 décembre 1855	500,000	»
		1,500,000	»
		4,800,000	»
		A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures	1867.	1868.	1869.	RESTANTS disponibles transférés à 1870.	Résultat GÉNÉRAL	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
538,427,576 50	10,555,292 25	5,230,026 25	5,700,408 57	19,465,277 75	599,416,671 10	
4,285,840 10	"	"	"	"	4,285,840 10	
262,500 "	"	"	"	"	262,500 "	
12,200,561 67	244,822 70	351,072 72	525,951 19	177,811 72	13,500,000 "	
520,000 "	"	"	"	"	520,000 "	
1,174,995 85	"	"	"	"	1,174,995 85	
165,000 "	"	"	"	"	165,000 "	
580,000 "	"	"	"	"	580,000 "	
490,000 "	"	"	"	"	490,000 "	
4,800,000 "	"	"	"	"	4,800,000 "	
582,715,274 12	10,778,114 95	5,581,098 95	6,086,429 56	19,645,089 47	624,802,007 05	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Loi du 15 avril 1848.			9,000,000 »
Excédant de ce crédit, annulé.			2,200,000 »
Montant des dépenses			6,800,000 »
Loi du 5 avril 1852.			4,700,000 »
— 11 juin 1855 (démolition des forteresses).	5,500,600	»	
Excédant de ce crédit, annulé.	11,600	»	
			5,489,000 »
Loi du 18 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie)			1,750,000 »
— 4 juin 1855 (dépenses diverses).	2,435,000	»	
Transfert à l'exercice 1856 (Loi du 11 mars 1856.)	77,570	»	
			2,537,450 »
Loi du 4 juin 1855 (matériel et constructions).			280,000 »
— (id. id.)			74,900 »
— (id. id.)			756,750 »
— (id. id.)			288,061 86
— (id. id.)			2,560,288 14
Loi du 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie)			2,539,760 »
— 11 mars 1859 (matériel du génie)			77,570 »
— 21 mai 1859 (matériel et constructions)			6,954,400 »
— (id. id.)			889,200 »
— (id. id.)			1,158,270 »
— 8 mai 1861 (matériel du génie et de l'artillerie)			1,142,146 44
— (id. id.)			700,000 »
— (id. id.)			1,800,600 »
— (id. id.)			2,251 40
— (id. id.)			500,000 »
— (id. id.)			1,200,000 »
— 9 août 1862 (matériel de l'artillerie).			115,000 »
— (id. id.)			150,000 »
— 8 mai 1861 (id. id.)			2,500,000 »
— (id. du génie)			42,548 »
— (id. de l'artillerie)			411,000 »
— 9 août 1862 (id. id.)			40,000 »
— 8 mai 1861 (id. id.)			1,000,000 »
— (id. id.)			1,000,000 »
— (id. id.)			700,000 »
— 9 août 1862 (id. id.)			55,910 »
— 21 avril 1864 (id. id.)			100,000 »
— 8 mai 1861 (id. id.)			6,000 »
— (id. du génie)			1,061 40
— (id. de l'artillerie)			500,000 »
— (id. id.)			205,000 »
— (id. id.)			500,000 »
— 21 avril 1864 (id. id.)			110,000 »
— 8 mai 1861 (id. du génie)			5,717 »
— (id. de l'artillerie)			550,000 »
— 21 avril 1864 (id. id.)			50,000 »
— 8 mai 1861 (id. du génie)			795,475 78
— (id. de l'artillerie)			157,000 »
— (id. id.)			18,734 54
— 21 avril 1864 (id. id.)			100,000 »
— (id. id.)			59,420 »
— 8 mai 1861 (id. id.)			100,000 »
— (id. id.)			150,000 »
— et du 10 mars 1866 (matériel de l'artillerie)			40,500 »
— 21 avril 1864 (matériel de l'artillerie)			100,000 »
— 5 juin 1867 (transformation de l'armement de l'infanterie, crédit extraordinaire de 8,400,000 francs). Dépensé en 1867			942,977 17
— (idem idem). Dépensé en 1868			4,522,507 54
— (idem idem). Dépensé en 1869			5,068,521 40
— 8 mai 1861 (matériel de l'artillerie).			77,945 70
			57,512,936 15

Dépenses extraordinaires
du Département de la
Guerre

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures	1867	1868.	1869	RESIANTS disponibles transférés à 1870	Résultat GÉNÉRAL.	Observations
EXTRAORDINAIRES.						
36,717,274 12	10,778,114 95	5,581,098 95	6,086,429 56	19,645,089 47	6,480,207 05	
48,801,204 51	1,012,077 17	4,522,507 54	5,146,467 10	»	57,512,956 15	
651,514,478 46	11,821,032 12	9,005,406 40	9,252,896 66	19,645,089 47	682,114,965 20	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		Report.	fr.	br.	
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale; travaux d'assainissement dans les villes et communes, et travaux d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière	Loi du 14 juin 1850	450,000	»		
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1855.	»	81		
				449,999	19
	Loi du 20 décembre 1851	600,000	»		
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1854.	509	27		
				599,190	75
				1,000,000	»
Loi du 7 mars 1859			1,000,000	»	
— id.			1,000,000	»	
— 2 juin 1861			150,000	»	
— 26 décembre 1862			500,000	»	
— 8 juillet 1865			2,000,000	»	
— 6 juin 1867			100,000	»	
			3,799,489	92	
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État	Loi du 4 juin 1850			250,000	»
	— 20 décembre 1851			150,000	»
	— 7 avril 1854			170,000	»
	— 31 décembre 1856			180,000	»
	— 27 mai 1859			220,000	»
	— 6 août 1862			525,000	»
	— 21 avril 1864			100,000	»
	— 22 mars 1865			500,000	»
	— 9 mai 1866			650,000	»
	— 12 juin 1869			160,000	»
			2,511,000	»	
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	Loi du 20 décembre 1851	4,500,000	»		
	— 1 ^{er} juillet 1858	110,000	»		
	— 6 juillet 1860	550,000	»		
	— 14 août 1862	510,000	»		
	— 12 juillet 1865	140,000	»		
			5,610,000	»	
Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège, etc.	Loi du 20 décembre 1861	8,000,000	»		
	— 2 juin 1861	1,600,000	»		
	— —	225,000	»		
	— 14 août 1862	1,400,000	»		
	— 1 ^{er} juin 1865	1,400,000	»		
	— 14 septembre 1864	2,000,000	»		
	— 8 juillet 1865	2,000,000	»		
— 5 juin 1866	11,718	»			
			16,656,718	»	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité	De 1862	50	98		
	De 1869	10	76		
			41	74	
			16,656,676	26	
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	Loi du 20 décembre 1851	2,650,000	»		
	— 1 ^{er} juillet 1858	450,000	»		
	— 6 juillet 1860	10,000	»		
	— 27 août 1862	15,015	78		
			3,125,015	78	
		A REPORTER		fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	1869.	RESTANTS Disponibles transférés à 1870	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
651,514,478 46	11,821,092 12	9,905,406 49	9,252,896 66	19,645,089 47	682,114,965 20	
7,562,867 92	258,050 55	85,929 50	65,927 "	46,115 15	3,799,489 92	
1,902,885 56	280,621 58	115,480 05	28,459 82	185,555 21	2,511,000 "	
5,555,869 40	"	"	"	76,150 60	5,610,000 "	
14,275,564 89	257,714 70	50,225 17	425,585 17	1,669,988 55	16,650,676 26	
5,121,510 50	210 "	"	"	1,265 28	5,125,015 78	
661,710,976 55	12,578,518 75	10,155,059 19	9,750,668 63	21,620,140 04	715,795,145 46	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Approfondiss ^{nt} du canal de Gand à Bruges, etc.	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000	»
	— 12 mars 1856	1,000,000	»
	— 5 mars 1853	700,000	»
	— 8 septembre 1859	1,540,000	»
	— —	765,000	»
	— 14 août 1862	500,000	»
	— 12 juillet 1865	50,000	»
— 5 juin 1868	8,670	»	
		5,552,670	»
Amélioration des ports et côtes	Loi du 20 décembre 1851 (port d'Ostende)	400,000	»
	— 7 juin 1855 (id.)	500,000	»
	— 12 mars 1856 (id.)	640,000	»
	— 5 mars 1858 (id.)	700,000	»
	— 8 septembre 1859 (id.)	650,000	»
	— — (id.)	505,000	»
	— 2 juin 1861 (port de Blankenberghe)	1,500,000	»
	— 2 juin 1861 (port de Nieuport)	200,000	»
	— 14 août 1862 (id.)	500,000	»
	— 1 ^{er} juin 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)	550,000	»
	— 8 juillet 1865 (id. id.)	500,000	»
	— — (port de Blankenberghe)	500,000	»
	— — (port de Nieuport)	1,000,000	»
	— 8 mars 1867	250,000	»
	— 5 juin 1868 (port de Blankenberghe)	240,000	»
— — (id.)	100,000	»	
— — (port d'Ostende)	150,000	»	
		9,075,000	»
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre, et approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France.	Loi du 20 décembre 1851	650,000	»
	— 8 septembre 1859	1,000,000	»
	— 5 juin 1868	40,000	»
	— 12 juin 1869	380,000	»
		2,670,000	»
Construction des prisons. (Loi du 20 décembre 1851)			
Amélioration de la Dendre.	Loi du 20 décembre 1851	500,000	»
	— 5 mars 1858	65,148 59	
	— 8 septembre 1859	1,500,000	»
	— —	1,000,000	»
	— 1 ^{er} juin 1865	2,000,000	»
— 8 juillet 1865	2,500,000	»	
— 5 juin 1868	1,800,000	»	
		9,565,148 59	
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes.	Loi du 20 décembre 1851	500,000	»
	— 12 juillet 1865	17,000	»
	— 5 juin 1868	16,267	»
— —	60,000	»	
		595,267	»
A DÉDUIRE : Excédant de crédit à annuler dans la comptabilité de	1866.	269 45	
	1868.	» 48	
		269 95	
		592,997 07	
		A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	1869.	RESTANTS disponibles transférés à 1870.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
601,710,976 35	12,578,318 75	10,135,039 10	9,750,608 65	21,020,140 04	715,795,145 16	
3,930,073 90	040 •	10,881 70	»	1,409,874 34	5,352,670 »	
5,018,371 45	593,201 50	595,066 18	400,756 41	2,667,604 66	9,075,000 »	
2,054,111 47	172,391 67	55,585 56	80,421 75	307,591 55	2,670,000 »	
1,200,000	»	»	»	»	1,200,000 »	
7,305,307 10	251,111 57	1,055,251 72	265,025 41	510,472 79	9,565,148 59	
316,750 55	»	56,266 52	20,000 »	»	592,997 07	
681,536,471 06	15,395,865 09	11,886,068 87	10,514,872 22	20,515,685 58	745,848,058 62	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décembre 1852).		
Construction, à Anvers, d'embarcadères destinés au service des bateaux à vapeur transatlantiques. (Loi du 7 juin 1855).	120,000	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862	119,883	
		117 »
Port d'Anvers.	{ Loi du 5 juin 1868	120,000 »
	{ — 12 juin 1869	260,000 »
		50,000 »
		450,117 »
Part contributive de la Belgique dans les frais des travaux à exécuter sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. (Loi du 6 juin 1855).		
Indemnité due en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manage à Erquelines, et d'un canal de Mons à la Sambre.	{ Loi du 27 mai 1856	327,695 53
	{ — 5 mars 1858	804 69
		528,500 22
Amélioration, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France.	{ Loi du 8 mars 1858	500,000 »
	{ — 8 septembre 1859	900,000 »
	{ — — — — —	550,000 »
		1,950,000 »
Travaux de l'église de Laeken	{ Loi du 5 juin 1859	400,000 »
	{ — 9 janvier 1861	50,000 »
	{ — 1 ^{er} juin 1866	150,000 »
	{ — 30 mai 1868	350,000 »
		950,000 »
Construction et ameublement d'écoles.	{ Loi du 20 décembre 1851	1,000,000 »
	{ — 31 mai 1859	1,000,000 »
	{ — 14 mars 1865	1,000,000 »
	{ — 15 juillet 1864	1,000,000 »
	{ — 7 avril 1865	1,000,000 »
	{ — 8 juillet 1865	5,000,000 »
	{ — 29 juin 1869	1,000,000 »
		11,000,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1869.	{ 1,087 »	1,526 61
	{ 229 61	
		10,998,675 39
Acquisition de l'hôtel Trazegnies, rue Ducale, à l'angle de la rue Latérale du Parc, à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} juillet 1860).		
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense	{ Loi du 8 septembre 1859	20,000,000 »
	{ — 12 septembre 1864	18,925,000 »
	{ — 5 juillet 1869	10,000,000 »
		5,575,000 »
		1,500,000 »
		56,000,000 »
Canalisation de la Lys et de la Mandel.	{ Loi du 8 septembre 1859	500,000 »
	{ — 14 — 1864	350,000 »
	{ — — — — —	250,000 »
	{ — 8 juillet 1865	250,000 »
	{ — 30 mai 1866	100,000 »
	{ — 5 juin 1868	500,000 »
	{ — — — — —	14,000 »
		1,570,000 »
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	1869.	RESTANTS disponibles transférés à 1870.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
081,556,471 00	13,505,803 09	11,886,068 87	10,514,872 22	26,515,685 58	743,848,958 62	
215,000 "	"	"	"	"	215,000 "	
117 "	"	678 52	179,786 65	249,554 85	450,117 "	
17,000 "	"	"	"	"	17,000 "	
528,500 22	"	"	"	"	328,500 22	
927,894 50	25,408 71	115,299 61	585,621 "	467,776 29	1,950,000 "	
417,756 49	109,686 96	246,883 27	145,695 28	"	950,000 "	
6,752,425 "	1,582,905 10	1,575,545 "	1,454,749 59	75,050 90	10,998,675 59	
275,000 "	"	"	"	"	275,000 "	
55,749,501 62	570,886 48	168,588 50	10,850 "	1,500,195 60	56,000,000 "	
729,677 27	146,090 05	57,672 50	555,696 17	500,864 21	1,570,000 "	
744,959,521 05	15,650,840 59	15,878,755 87	15,005,248 69	29,109,105 25	816,585,249 25	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics	Loi du 8 septembre 1859.	700,000 »
	— 14 — 1864.	550,000 »
	— 30 mai 1866.	160,000 »
		a) 150,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868 a).		1,540,000 »
		0 03
		1,539,999 97
Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de justice à Bruxelles.	Loi du 8 septembre 1859.	1,200,000 »
	— 8 juillet 1865	800,000 »
	— 31 mars 1868	5,000,000 »
		1,000,000 »
		6,000,000 »
Agrandissement du Palais royal, à Bruxelles	Loi du 8 septembre 1859.	675,000 »
	— 8 juillet 1865	1,100,000 »
	— 30 mai 1866.	1,000,000 »
	— 31 mars 1868	180,000 »
	— 5 juin 1868.	500,000 »
	— 29 juin 1869.	90,000 »
		700,000 »
		4,245,000 »
Restauration intérieure des habitations royales et ameublement. (Loi du 25 décembre 1865).		
Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège	Loi du 8 septembre 1859.	500,000 »
	— 8 juillet 1865	400,000 »
	— 30 mai-1866.	450,000 »
	— 5 juin 1868.	250,000 »
		1,400,000 »
Travaux d'appropriation du Palais ducal pour les expositions générales des beaux-arts, etc., à Bruxelles. (Loi du 8 septembre 1859).		
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique	Loi du 8 septembre 1859.	500,000 »
	— 14 août 1862.	1,000,000 »
	— 8 juillet 1865	1,000,000 »
	—	3,250,000 »
		5,750,000 »
Établissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignies. (Loi du 6 juillet 1860.)		
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862.		105,000 »
		8,508 75
		86,691 25
Acquisitions d'œuvres d'art anciennes	Loi du 2 juin 1861	250,000 »
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.	47 00
	Loi du 30 juin 1865	249,952 91
		200,000 »
		449,952 91
A REPORTER. fr.		

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	1869.	RESTANTS disponibles transférés à 1870.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
744,050,521 05	15,630,840 30	13,878,735 87	13,005,248 69	20,100,105 25	816,585,249 25	
1,468,173 90	59,401 74	12,424 53	•	•	1,559,999 97	
2,976,281 65	1,548,748 04	598,711 57	994,297 81	81,950 05	6,000,000 •	
1,486,902 05	245,455 08	690,161 90	219,965 84	1,602,517 15	4,245,000 •	
250,000 •	470,000 •	•	•	•	700,000 •	
528,524 51	481,508 17	94,741 88	180,815 07	314,612 57	1,400,000 •	
524,995 46	•	•	•	•	524,995 46	
1,277,570 50	77,588 55	552,576 15	158,149 58	5,904,115 62	5,750,000 •	
96,691 25	•	•	•	•	96,691 25	
249,952 91	194,500 •	•	5,500 •	•	449,952 91	
755,598,415 08	18,707,840 67	15,427,581 70	14,545,974 79	55,012,278 58	837,089,888 82	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et sculpture (<i>Loi du 2 juin 1861.</i>)		
Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle. (<i>Loi du 2 juin 1861.</i>)		
Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	{ Loi du 2 juin 1861.	50,000 »
	{ A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866	16 09
	{ Loi du 30 juin 1865	
		49,985 91
		100,000 »
		149,985 91
Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie (<i>Loi du 2 juin 1861.</i>)		
Acquisitions de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir national; subsides pour l'établissement d'autres tirs	{ Loi du 2 juin 1861	(²) 500,000 »
	{ — 14 août 1862	(¹) 99,779 51
		599,779 51
Excédant de crédit, annulé dans la comptabilité de	{ 1864 (¹)	61 22
	{ 1865 (²)	3 99
		65 21
		599,714 50
Reconstruction partielle d'un mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amercœur, à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai. (<i>Loi du 6 août 1862.</i>)		
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique. (<i>Loi du 8 août 1862.</i>)		160,040 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866		26 04
		160,015 96
Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1850 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paiement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes. (<i>Loi du 9 août 1862.</i>)		
Subside pour la souscription d'actions de la société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (<i>Loi du 14 août 1862, art. 2.</i>)		
Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat.	{ Loi du 1 ^{er} juin 1865	120,000 »
	{ — 21 avril 1864	17,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866		2 19
		16,997 81
		156,997 81
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	1869.	RESTANTS disponibles transférés à 1870.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
755,598,413 08	18,707,840 07	15,427,331 70	14,543,074 70	55,012,278 58	857,080,888 82	
10,000 »	5,000 »	»	»	10,000 »	25,000 »	
25,000 »	»	»	»	»	25,000 »	
115,585 01	25,500 »	4,031 »	3,250 »	1,619 »	149,983 91	
2,500 »	»	500 00	85,503 80	161,693 24	250,000 »	
500,714 50	»	»	»	»	509,714 50	
205,506 74	»	»	»	24,493 26	250,000 »	
160,015 96	»	»	»	»	160,015 96	
180,766 15	»	»	»	»	180,766 15	
400,000 »	400,000 »	800,000 »	400,000 »	800,000 »	2,800,000 »	
156,997 81	»	»	»	»	156,997 81	
755,054,495 95	19,158,540 67	16,231,913 00	15,052,523 03	56,010,086 08	841,447,564 95	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs	
{ Loi du 15 juin 1865	58,400,000 »
{ — 18 mars 1866	22,595 10
	38,422,595 10
Exécution de travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidleede. (Loi du 14 septembre 1864).	40,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868.	1,145 56
	58,854 64
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1863, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse	
{ Loi du 14 septembre 1864	1,200,000 »
{ — 8 juillet 1865.	600,000 »
	1,800,000 »
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes. (Loi du 14 septembre 1864).	210,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868.	» 17
	209,999 85
Avances des sommes nécessaires pour couvrir les frais du premier établissement de la caisse d'épargne	
{ Loi du 16 mars 1865	50,000 »
{ — 26 mars 1866	75,000 »
	125,000 »
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean (Loi du 8 juillet 1865)	
Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne	
{ Loi du 8 juillet 1865	5,000,000 »
{ — 4 juin 1866.	5,000,000 »
	6,000,000 »
Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	
{ Loi du 8 juillet 1865	550,000 »
{ — 5 juin 1868.	480,000 »
	1,030,000 »
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	1869.	RESTANTS disponibles transférés à 1870.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
755,054,405 95	10,158,540 07	10,251,915 00	15,032,528 05	56,010,086 08	841,447,564 95	
58,422,505 10	»	»	»	»	58,422,505 10	
55,157 71	5,000 95	»	»	»	58,854 64	
680,050 95	242,198 06	286,776 96	165,741 85	425,251 28	1,800,000 »	
208,416 99	476 49	1,106 55	»	»	209,999 85	
125,000 »	»	»	»	»	125,000 »	
»	505,752 56	58,194 07	»	106,053 57	450,000 »	
»	166,666 67	500,000 »	500,000 »	4,853,533 55	6,000,000 »	
»	142,255 52	222,463 50	570,000 »	95,501 58	1,050,000 »	
794,503,514 70	20,001,567 60	17,280,454 28	16,268,270 50	41,470,005 44	889,525,612 52	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Installation pour le service des établissements maritimes, à Anvers. (Loi du 8 juillet 1865).		
Éclairage de l'Escaut	Loi du 8 juillet 1865	500,000 »
	— 20 mai 1868	250,000 »
		750,000 »
Construction d'un manège (Loi du 8 juillet 1865).		
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour et Taxis. (Loi du 12 juillet 1865).		165,500 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868		2,857 30
		160,662 70
Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Mons et à Namur.	Loi du 12 juillet 1865	a) 80,000 »
	— 8 juin 1867	75,000 »
		155,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868 (a)		161 »
		154,839 »
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de Paris en 1867. (Loi du 6 mars 1866.)		
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 1 ^{er} mai 1866.)		
Frais des funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration de S. M. Léopold II. (Loi du 29 mai 1866.)		275,755 36
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1869		5,501 24
		270,252 12
Dépenses relatives au legs fait à l'État des œuvres artistiques de feu Wiertz. (Loi du 29 mai 1866.)		
Frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866.	Loi du 29 mai 1866.	555,000 »
	— 29 juin 1869	155,000 »
		710,000 »
Reconstruction du pont en charpente établi à Waelhem, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers. (Loi du 30 mai 1866.)		
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	1869.	RESTANTS disponibles transférés à 1870.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
794,503,514 70	20,001,507 00	17,280,454 28	16,268,270 50	41,470,005 44	889,533,012 52	
600,198 70	326,878 53	4,710 90	20,526 90	2,048,684 09	4,000,000 »	
150,165 57	522,803 64	166,600 91	47,140 22	43,280 66	750,000 »	
110,171 40	2,550 44	71,848 25	14,778 98	641 84	200,000 »	
160,662 70	»	»	»	»	160,662 70	
71,076 05	61,423 10	10,543 05	9,193 45	1,903 57	154,839 »	
5,567 70	100,000 »	310,000 »	»	186,632 30	600,000 »	
»	»	858,700 07	67,177 25	74,122 68	1,000,000 »	
254,986 26	15,923 86	1,642 »	»	»	270,252 12	
55,211 25	19,702 05	12,012 50	8,571 14	9,703 10	85,000 »	
54,795 40	40,629 53	61,020 24	177,494 76	396,060 07	710,000 »	
61 90	54,828 »	100,881 60	1,046 42	43,182 08	200,000 »	
796,024,111 77	20,945,815 55	18,878,215 89	16,614,008 62	45,174,216 55	897,654,366 34	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.
Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve	
{ Loi du 30 mai 1866.	200,000 »
{ - 3 juin 1868.	500,000 »
{ - 12 juin 1869.	500,000 »
	1,200,000 »
Part de l'État dans les frais d'érection, par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et des fêtes et cérémonies publiques. (Loi du 4 juin 1866.)	
Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne, en exécution de l'article 2 de la convention signée à Paris, le 4 juillet 1866. (Loi du 28 décembre 1866.)	185,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867	812 75
	182,187 25
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes. (Loi du 7 mars 1867.)	
Acquisition d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des contributions, à Namur. (Loi du 9 mars 1867.)	
Construction de bâtiments militaires destinés à remplacer la caserne du pont Maghin, à Liège. (Loi du 28 décembre 1867.)	
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 60 millions de francs autorisé par la loi du 10 juin 1867.	
Crédit destiné au service de la caisse générale d'épargne et de retraite. (Loi du 28 décembre 1867.)	
Transaction conclue avec les ayants droit du sieur Ronserez, à l'occasion de l'entreprise du déplacement de la digue du polder de Ruypenbroek. (Loi du 8 juillet 1867.)	310,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867.	5 16
	509,994 84
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers. (Loi du 27 mai 1868.)	
Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur de terrains militaires de la place de Charleroy. (Loi du 30 mai 1868.)	
Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné aux services de la douane et du chemin de fer. (Loi du 5 juin 1868.)	
Frais résultant du remboursement des titres de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, et de la modification du régime de l'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %. (Loi du 12 juin 1869.)	
Frais relatifs aux obsèques du Duc de Brabant. (Loi du 14 juin 1869.)	69,495 74
A DÉDUIRE : Excédant de crédit à annuler dans la comptabilité de 1869	1,205 51
	68,292 45
	A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	1869.	RESTANTS disponibles transférés à 1870.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
796,024,111 77	20,943,815 53	18,878,215 89	16,014,008 02	45,174,216 53	897,054,566 54	
1,101 40	183,497 12	105,821 41	451,060 04	478,520 05	1,200,000 "	
"	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
"	182,187 25	"	"	"	182,187 25	
"	553,595 72	97,616 95	59,812 41	27,176 92	500,000 "	
"	57,518 27	55,040 55	15,586 97	14,254 41	120,000 "	
"	"	81,765 16	10,254 84	"	92,000 "	
"	26,004 "	54,558 85	20,796 78	18,840 57	120,000 "	
"	"	20,000 "	"	55,000 "	75,000 "	
"	509,994 84	"	"	"	509,994 84	
"	"	"	98,461 01	208,558 99	507,000 "	
"	"	20,096 60	255,104 69	244,798 71	500,000 "	
"	"	"	1,792 "	148,208 "	150,000 "	
"	"	"	3,000 "	52,000 "	55,000 "	
"	"	"	68,292 45	"	68,292 45	
796,025,213 17	22,058,210 75	19,290,915 21	19,557,955 79	47,401,553 96	902,293,840 86	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

Achat d'immeubles : a. à Bruges et à Arlon pour le service des directions provinciales des contributions directes, etc.; b. à Bruxelles pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre. (Loi du 12 juin 1869.)	
Agrandissement des locaux du palais de la Nation. (Loi du 12 juin 1869.)	
Appropriation des locaux du Jardin botanique pour l'exposition des beaux-arts en 1869. (Loi du 12 juin 1869.)	
Construction de deux locaux aux Musées de Bruxelles, pour l'agrandissement des galeries de tableaux et d'histoire naturelle. (Loi du 12 juin 1869.)	
Raccordement du nouveau pont-barrage établi sur le canal de Bruges à Ostende avec le bassin du commerce à Ostende. Construction de maisons pour les agents préposés au service de l'écluse de ce bassin. Construction de deux embarcadères au nouveau quai des bateaux à vapeur, à Ostende. (Loi du 12 juin 1869.)	
Travaux à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869.)	
Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État. (Loi du 29 juin 1869.)	
Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand pour l'acquisition de deux volets. (Loi du 29 juin 1869.)	
Remboursement du capital restant de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. o/o. (Loi du 12 juin 1869.)	
Rachat des embranchements du canal de Charleroy. (Loi du 30 juin 1869.)	

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1869 inclusivement.

1866 ET ANNÉES antérieures.	1867.	1868.	1869.	RESTANTS disponibles transférés à 1870.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
796,025,213 17	22,038,210 75	19,290,013 21	19,537,053 79	47,401,533 06	902,293,840 86	
•	»	»	100,340 64	369,433 36	470,000 »	
»	»	»	71,050 30	11,945 70	83,000 »	
»	»	»	32,075 02	2,926 98	35,000 »	
»	»	»	»	125,000 »	125,000 »	
»	»	»	8,910 86	71,080 14	80,000 »	
»	»	»	»	350,000 •	350,000 »	
»	»	»	»	500,000 »	500,000 »	
»	»	»	10,000 »	50,000 »	40,000 »	
»	»	»	6,837,000 »	412,000 »	7,269,000 »	
»	»	»	2,430,000 »	»	2,450,000 »	
796,025,213 17	22,038,210 75	19,290,013 21	27,087,536 61	49,273,967 14	915,715,840 86	

(120)

ANNEXE N° 8.



APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE.



*APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du 1^{er} août
pour les dettes à 4 1/2 p. 0/0, et à celle du 1^{er} jan*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE.	
Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1842	»
Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.	»
Dettes dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	2 1/2 p. 0/0.
— provenant de l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, sur la réparation des portes causées par les événements de guerre de la révolution	3 p. 0/0.
— résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 3 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement)	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)
L'emprunt de 84,656,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1 ^o fr. 84,656,000 » au rachat du capital de 169,312,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842;	4 1/2 p. 0/0. (Emprunt.)
2 ^o » 3,386,240 » ont été portés en recette au profit du Trésor, dans le compte de l'exercice 1844.	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1832, des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'élève à fr. 187,613,500 »	
De ce capital, il faut déduire, comme appartenant à la dette extraordinaire	133,753,272 71
La différence imputée sur la dette ordinaire, soit	fr. 23,862,027 29
se compose :	
1 ^o de fr. 8,862,003 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (<i>Monit.</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,513,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0;	
2 ^o de » 15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays;	4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1833.)
3 ^o de » 21 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série.	
TOTAL ÉGAL. fr. 23,862,027 29	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série, se compose :	
1 ^o d'un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856. (Dette extraordinaire);	
2 ^o de l'emprunt de » 48,000,000 » autorisé par la loi du 8 septembre 1839 et négocié aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860.	
ENSEMBLE. fr. 60,382,000 »	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
Le capital de l'emprunt de 48,000,000 de francs, réalisé au pair, a été affecté, jusqu'à concurrence de 25,700,000 francs, aux travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et à la continuation des travaux de défense du pays, ainsi qu'à des frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, à des travaux hygiéniques, etc.	
Le restant, soit 21,300,000 francs, figure à la dette extraordinaire.	
TOTAL DE LA DETTE ORDINAIRE (A REPORTER).	fr.

1869 pour la dette à 3 p. ⁰/₁₀₀, à celle du 1^{er} novembre 1869
 vier 1870 pour la dette à 2 1/2 p. ⁰/₁₀₀.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^t .	ANNUELS.	
»	»	»	846,560	»	»	
»	»	»	300,000	»	»	
389,417,631 74	160,312,000 »	220,105,631 74	5,502,640 78	»	1,000 »	
7,624,000 »	3,578,000 »	4,046,000 »	228,720 »	76,210 »	3,320 »	
84,341,632 »	35,328,630 73	49,013,001 97	(1) 2,202,888 06	(1) 245,065 01	7,953 20	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. ⁰ / ₁₀₀ , est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).
84,650,000 »	17,147,800 »	67,502,200 »	(1) 3,037,882 50	(1) 337,542 50	8,000 »	
25,862,027 20	2,446,286 30	21,415,740 79	(1) 965,708 34	(1) 107,078 70	2,195 21	
25,700,000 »	1,037,934 06	22,662,045 34	(1) 1,019,792 04	(1) 113,310 23	2,391 10	
615,601,291 03	228,880,371 89	384,750,919 14	11,104,888 72	879,256 44	26,059 31	

*Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du
pour les dettes à 4 1/2 p. %, et à celle du 1^{er}*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTES ORDINAIRE. — REPORT. fr.
DETTE EXTRAORDINAIRE	
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.	
L'emprunt de 60,850,800 francs, à 3 p. %, a produit une somme effective de fr. 35,778,033 70 c ^s , qui a été spécialement affectée :	
1 ^o Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du Trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées;	} 3 p. %.
2 ^o A la continuation des travaux du chemin de fer.	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. %, 1 ^{re} série, de 1844, provient :	
1 ^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s , créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,380,200 »	} 4 1/2 p. %. (Conversion de 1844.)
2 ^o De l'émission d'un capital nominal de fr. 9,721,000 » qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante.	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. %, 3 ^e série, s'élevant à fr. 133,753,272 71 c ^s , créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., provient :	
A. Du capital restant de l'emprunt de 86,040,000 francs, à 5 p. % (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, soit fr. 79,107,128 »	} 4 1/2 p. %, 3 ^e série. (Conversion de 1852.)
B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s , à 5 p. % (de 1842), converti en vertu de ladite loi, soit fr. 26,569,408 »	
C. Du capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. % de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi fr. 28,076,736 71	
TOTAL ÉGAL. fr. 133,753,272 71	
La seconde partie de la dette de 69,382,000 francs, à 4 1/2 p. %, 4 ^{me} série, comprend :	
1 ^o Un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion, autorisée par la loi du 28 mai 1856, de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, contracté en 1852 pour les divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851;	} 4 1/2 p. %, 4 ^e série.
2 ^o — de » 21,300,000 » prélevé sur l'emprunt de 45,000,000 de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, décrétés par cette loi et par celle du 2 juin 1861.	
ENSEMBLE. . fr. 45,682,000 »	
Emprunt au capital nominal de 59,328,000 francs, à 4 1/2 p. % (5 ^e série), autorisé par la loi du 28 mai 1863, pour travaux d'utilité publique	4 1/2 p. %, 5 ^e série.
Dette de 60,990,000 francs, à 4 1/2 p. %, 6 ^{me} série, composée :	
1 ^o De l'emprunt au capital nominal de 58,540,000 francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867, pour l'exécution de travaux publics décrétés	} 4 1/2 p. %, 6 ^e série.
2 ^o De la dette de 2,450,000 francs, émise en vertu de la loi du 30 juin 1869, pour acquitter le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroy	
TOTAL DE LA DETTE EXTRAORDINAIRE. fr.
TOTAL GÉNÉRAL. fr.

1^{er} août 1869 pour la dette à 3 p. %, à celle du 1^{er} novembre 1869
janvier 1870 pour la dette à 2 1/2 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ⁷ .	ANNUELS.	
613,601,291 03	228,850,371 89	384,750,919 14	14,104,888 72	879,236 44	25,059 51	
50,850,800 »	40,480,800 »	10,370,000 »	1,525,521 »	308,508 »	23,180 »	
11,101,200 »	4,650,019 03	6,451,180 95	(1) 290,303 14	(1) 52,255 90	1,046 80	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. %, est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).
133,753,272 71	15,712,113 50	120,041,159 21	(1) 3,401,852 16	(1) 600,205 80	12,504 79	
45,682,000 »	2,418,615 54	15,235,354 66	(1) 1,945,500 96	(1) 216,166 77	4,608 90	
59,325,000 »	612,600 »	58,712,400 »	2,669,624 »	296,625 »	6,000 »	
60,990,000 »	»	60,990,000 »	2,744,550 »	304,950 »	6,000 »	
561,702,272 71	61,904,177 89	299,798,094 82	14,577,555 26	1,958,711 47	53,440 49	
975,505,563 74	a) 290,754,549 78	684,549,013 96	28,682,245 98	2,837,917 91	78,500 »	a) Voir le tableau de développement ci-après (annexe n° 9).
TOTAL fr.			51,820,191 89			

(126)

ANNEXE N° 9.

ÉTAT

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.



*ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de
les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date*

EXERCICES.	EMPRUNT et dette réunis à 3 p. 0/0. (fr. 58,474,800.)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 95,442,832.)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 84,656,000.)	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1859	522,502 »	740,421 15	»	»	»	»
1840	544,667 »	758,547 95	»	»	»	»
1841	816,507 85	1,156,211 20	»	»	»	»
1842	612,547 »	859,146 13	»	»	»	»
1843	629,059 50	856,509 04	»	»	»	»
1844	653,709 50	851,079 02	159,556 66	156,152 26	a) »	»
1845	682,552 »	871,967 64	977,008 75	972,469 51	b) 214,540 »	214,195 41
1846	710,202 »	949,508 97	1,045,192 50	1,046,057 40	447,977 50	448,629 65
1847	819,992 »	1,181,519 94	1,090,455 37	1,155,165 15	469,742 50	487,910 42
1848	850,069 50	1,578,440 14	1,144,981 56	1,408,488 01	495,517 50	676,912 27
1849	512,112 »	701,422 94	979,575 95	1,097,371 81	424,517 71	488,000 51
1850	911,217 »	1,596,461 44	1,251,162 70	1,545,565 09	555,925 76	575,990 85
1851	955,112 »	1,479,616 45	1,291,855 01	1,580,551 80	560,091 26	598,980 65
1852	997,652 »	1,452,874 24	1,354,247 76	1,575,754 71	587,147 50	597,882 99
1853	1,059,752 »	1,584,509 58	1,416,595 08	1,466,406 49	614,192 50	610,585 05
1854	1,082,897 »	1,555,762 19	1,484,704 98	1,617,025 55	645,957 50	704,550 24
1855	1,128,962 »	1,520,991 76	1,557,698 58	1,654,668 48	675,752 50	712,245 87
1856	1,174,727 »	1,574,580 05	1,651,525 06	1,647,516 12	707,857 50	718,219 02
1857	1,222,687 »	1,651,264 08	1,706,250 06	1,728,982 84	740,507 50	750,516 99
1858	1,272,712 »	1,688,489 28	1,784,696 31	1,798,905 67	774,617 50	780,460 58
1859	1,525,902 »	1,756,285 76	1,866,810 06	1,881,945 59	810,280 »	822,942 20
1860	1,575,907 »	1,766,025 92	1,952,757 56	1,984,164 46	847,742 50	859,957 13
1861	1,429,097 »	1,762,485 75	2,042,445 06	2,029,556 49	886,600 »	878,150 11
1862	1,481,687 »	1,775,592 79	2,154,897 56	2,127,195 22	926,560 »	918,555 20
1863	1,555,422 »	1,822,565 58	2,251,445 06	2,215,908 54	968,520 »	959,251 75
1864	1,590,717 »	1,925,774 26	2,552,555 06	2,522,651 96	1,012,015 »	1,005,154 61
1865	1,648,797 »	1,955,457 76	2,425,957 56	2,427,797 60	1,054,557 50	1,055,659 01
1866	1,707,087 »	1,985,728 77	2,548,762 56	2,544,382 90	1,105,975 »	1,106,576 46
1867	1,767,177 »	2,055,626 52	2,665,906 51	2,658,248 56	1,156,054 57 ^b	1,146,445 10
1868	1,829,187 »	2,070,572 51	c) 605 99	605 57	c) 80 49	80 15
1869	d) 957,856 »	1,028,591 52	»	»	»	»
	e) 21 58	25 65	»	»	»	»
Totaux	55,772,725 91	41,058,800 »	59,054,087 11	59,978,649 78	16,657,867 59^b	17,147,500 »

A ajouter :

Au capital nominal amorti, le capital de 169,512,000 francs, en dette à 2 1/2 p. 0/0, inscrit au grand-livre de Belgique au l'article 65 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le produit de l'emprunt de

a) La somme de fr. 282,186 67 c^t, formant la dotation d'amortissement pour le service du 1^{er} mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause du cours trop élevé des titres en circulation. Cette somme a été attribuée au trésor, conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

b) Non compris la somme de 211,640 francs, formant la dotation du 1^{er} semestre 1845, non employée pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

c) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1868.

d) Semestre d'amortissement échu le 1^{er} février 1869.

e) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} août 1869.

l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.

DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1853. (fr. 157,815,300.)		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série. (fr. 69,382,000.)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1865. (fr. 59,325,000.)		TOTAUX.	
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
»	»	»	»	»	»	522,392 »	740,421 15
»	»	»	»	»	»	544,667 »	738,547 95
»	»	»	»	»	»	816,507 83	1,156,211 20
»	»	»	»	»	»	612,547 »	839,146 13
»	»	»	»	»	»	629,059 50	856,369 04
»	»	»	»	»	»	815,246 16	987,211 28
»	»	»	»	»	»	1,874,580 75	2,058,652 56
»	»	»	»	»	»	2,201,572 »	2,445,906 02
»	»	»	»	»	»	2,580,189 87	2,804,595 51
»	»	»	»	»	»	2,499,568 56	5,665,311 02
»	»	»	»	»	»	1,916,205 66	2,576,885 26
»	»	»	»	»	»	2,676,505 46	3,315,817 58
»	»	»	»	»	»	2,805,956 27	3,458,928 88
»	»	»	»	»	»	2,959,027 26	3,406,511 94
394,058 25	408,889 96	»	»	»	»	5,464,577 35	5,900,188 88
816,494 »	895,590 80	»	»	»	»	4,028,055 48	4,770,928 78
856,904 »	902,420 16	»	»	»	»	4,219,517 08	4,770,555 27
897,516 50	909,621 14	»	»	»	»	4,411,406 06	4,849,736 51
958,894 »	959,700 59	»	»	»	»	4,608,558 56	5,081,274 40
982,926 50	982,822 52	125,282 50	125,505 70	»	»	4,937,534 81	5,574,181 64
1,027,071 50	1,042,711 14	128,950 »	129,855 61	»	»	5,156,995 56	5,615,758 10
1,074,411 50	1,088,050 58	247,547 50	248,851 39	»	»	5,498,146 06	5,947,009 48
1,125,715 50	1,117,239 29	375,685 »	370,686 57	»	»	5,855,540 56	6,157,928 19
1,174,617 50	1,171,795 04	590,587 »	389,451 62	»	»	6,108,549 06	6,582,277 87
1,227,762 50	1,218,548 58	408,227 »	404,512 56	»	»	6,371,176 56	6,618,584 41
1,285,292 50	1,277,605 60	426,654 50	424,607 57	»	»	6,645,014 06	6,955,775 80
1,555,985 »	1,554,942 15	445,187 50	445,900 15	»	»	6,906,264 56	7,197,756 65
1,402,555 50	1,405,802 22	466,270 25	467,954 90	500,022 50	500,956 76	7,550,470 81	7,808,482 01
1,465,920 50	1,455,571 54	487,588 75	485,508 25	515,028 25	511,622 56	7,854,075 18	8,089,021 91
c) 41 11	40 91	c) 688 98	685 81	c) 41 06	40 88	1,850,644 65	2,071,825 81
»	»	»	»	»	»	957,857 58	1,028,614 95
15,999,042 56	16,158,400 »	5,496,248 98	5,486,600 »	615,691 81	612,600 »	109,595,665 76	121,442,549 78
profit du Gouvernement des Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de 50 p. 0/0, en vertu du § 8 de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> , n° 44), ci.							169,512,000 »
ENSEMBLE fr.							290,754,549 78
Capital racheté ou remboursé sur les emprunts à 5 et à 4 p. 0/0. (Voir le tableau suivant, annexe n° 10).							64,622,115 96
TOTAL GÉNÉRAL fr.							355,376,665 74

(130)

ANNEXE N° 10.

ÉTAT

indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. $\frac{0}{10}$, qui ont été convertis en rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion ;

2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. $\frac{0}{10}$, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds, depuis la date de la création de cet emprunt jusqu'à l'époque de son remboursement.

ÉTAT indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la
2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt au moyen de ces fonds, depuis la date de la création

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1832, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 48 c ^s , de 1820, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 86,940,000, de 1840, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 28,021,718 40 c ^s , de 1842, à 5 p. %.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1852.	788,646 60	1,008,517 90	»	»	»	»	»	»
1853.	1,095,276 80	1,180,877 08	»	»	»	»	»	»
1854.	1,158,975 20	1,169,512 96	»	»	»	»	»	»
1855.	1,100,952 »	1,190,695 05	»	»	»	»	»	»
1856.	1,250,928 »	1,241,614 01	»	»	»	»	»	»
1857.	1,297,598 40	1,297,598 40	»	»	»	»	»	»
1858.	1,546,245 »	1,546,859 88	»	»	»	»	»	»
1859.	1,447,712 80	1,447,976 08	14,814 81	14,814 81	»	»	»	»
1860.	1,485,596 »	1,551,962 22	14,814 81	14,814 81	»	»	»	»
1861.	1,661,927 20	1,656,955 56	17,142 85	16,609 45	»	»	»	»
1862.	1,662,535 60	1,662,139 92	17,142 85	17,131 92	»	»	»	»
1863.	1,725,680 00	1,725,680 00	17,980 41	17,980 41	»	»	»	»
1864.	»	»	20,226 91	20,226 91	»	»	»	»
1865.	»	»	»	»	47,119 27	46,916 67	»	»
1866.	»	»	»	»	875,662 20	868,275 46	»	»
1867.	»	»	»	»	959,191 40	956,221 45	157,622 67	148,754 14
1868.	»	»	»	»	995,690 60	1,241,610 11	501,248 58	586,579 50
1869.	»	»	»	»	859,479 60	896,905 16	264,012 72	282,786 45
1870.	»	»	»	»	1,082,457 20	1,092,588 72	551,248 58	552,974 65
1871.	»	»	»	»	1,157,521 80	1,154,557 51	548,045 58	546,271 04
1872.	»	»	»	»	a) 5,654,855 55	5,652,008 26	b) 1,706,969 05	1,705,926 55
1873.	»	»	»	»	650,141 17	624,505 43	194,551 21	192,504 18
1874.	»	»	»	»	»	»	»	»
1875.	»	»	»	»	»	»	»	»
1876.	»	»	»	»	»	»	»	»
1877.	»	»	»	»	»	»	»	»
1878.	»	»	»	»	»	»	»	»
1879.	»	»	»	»	»	»	»	»
1880.	»	»	»	»	»	»	»	»
1881.	»	»	»	»	»	»	»	»
1882.	»	»	»	»	»	»	»	»
1883.	»	»	»	»	»	»	»	»
1884.	»	»	»	»	»	»	»	»
1885.	»	»	»	»	»	»	»	»
1886.	»	»	»	»	»	»	»	»
1887.	»	»	»	»	»	»	»	»
1888.	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.	16,105,692 50	16,458,568 »	102,151 64	101,587 29	12,200,096 57	12,475,272 58	5,286,475 97	5,595,686 09

a) Y compris la somme de fr. 4,640,409 58 c^s tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1852, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1^{er} décembre 1852, décrétant la conversion dudit emprunt.

b) Y compris la somme de fr. 1,345,375 69 c^s tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.

qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au création des emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion;

prunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés de cet emprunt jusqu'à l'époque de son remboursement.

EMPRUNT de fr. 37,513,040, de 1848, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 20,000,000, de 1852, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 30,000,000, de 1856, à 4 p. %.		TOTAUX.	
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
"	"	"	"	"	"	788,646 60	1,008,517 96
"	"	"	"	"	"	1,093,276 80	1,180,877 08
"	"	"	"	"	"	1,158,973 20	1,169,512 96
"	"	"	"	"	"	1,190,952 "	1,190,695 05
"	"	"	"	"	"	1,250,928 "	1,241,614 01
"	"	"	"	506,600 "	529,682 12	1,604,108 40	1,627,280 52
"	"	"	"	525,220 "	541,928 91	1,669,465 "	1,688,088 79
"	"	"	"	557,780 "	565,454 37	1,800,507 61	1,828,245 26
"	"	"	"	552,420 "	565,282 15	1,850,650 81	1,910,059 18
"	"	"	"	555,940 "	601,183 88	2,255,010 05	2,274,726 87
"	"	"	"	597,400 "	421,757 21	2,076,898 45	2,101,009 03
"	"	"	"	412,400 "	426,554 64	2,154,070 31	2,168,224 95
"	"	"	"	426,740 "	426,554 76	416,966 01	446,781 67
"	"	"	"	444,520 "	450,218 53	491,659 27	497,155 20
"	"	"	"	465,580 "	473,901 55	1,530,042 20	1,542,174 79
"	"	"	"	483,340 "	516,314 02	1,560,154 07	1,601,489 61
"	"	"	"	515,480 "	814,955 21	1,811,418 98	2,442,944 62
"	"	"	"	527,520 "	623,971 10	1,651,012 32	1,803,750 71
"	"	"	"	546,830 "	659,440 40	1,960,565 78	2,064,805 77
"	"	"	"	578,620 "	686,284 79	2,064,185 18	2,166,915 14
576,859 40	375,150 79	130,000 "	128,440 65	605,900 "	657,650 19	8,454,561 76	8,499,156 22
201,854 65	200,049 21	268,825 "	264,076 80	652,240 "	708,970 57	1,927,592 01	1,991,094 "
"	"	285,250 "	286,735 72	661,580 "	744,585 75	944,650 "	1,051,157 45
"	"	297,725 "	296,795 70	691,060 "	741,760 84	988,785 "	1,038,556 54
"	"	510,250 "	507,704 64	720,920 "	769,440 69	1,051,170 "	1,068,145 55
"	"	536,589 58	535,528 49	751,620 "	790,506 66	1,087,989 58	1,125,855 15
"	"	"	"	785,480 "	854,788 86	785,480 "	854,788 86
"	"	"	"	812,120 "	851,175 60	812,120 "	851,175 60
"	"	"	"	850,700 "	870,515 54	850,700 "	870,515 54
"	"	"	"	885,660 "	892,572 96	885,660 "	892,572 96
"	"	"	"	921,700 "	924,475 80	921,700 "	924,475 80
"	"	"	"	959,000 "	961,966 46	959,000 "	961,966 46
"	"	"	"	998,080 "	1,012,678 82	998,080 "	1,012,678 82
"	"	"	"	1,038,980 "	1,059,587 86	1,038,980 "	1,059,587 86
"	"	"	"	1,082,020 "	1,125,215 82	1,082,020 "	1,125,215 82
"	"	"	"	1,127,580 "	1,166,285 53	1,127,580 "	1,166,285 53
"	"	"	"	1,174,160 "	1,169,484 85	1,174,160 "	1,169,484 85
578,694 03	578,200 "	1,626,419 58	1,618,000 "	21,566,640 "	22,751,000 "	55,266,150 29	57,553,115 96
A ajouter : le capital de 7,269,000 francs, en dette à 4 p. %, qui a été remboursé au pair en vertu de l'art. 1 ^{er} de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164)				7,269,000 "	7,269,000 "		7,269,000 "
				28,635,640 "	30,000,000 "		
ENSEMBLE						64,022,115 96	
Capital racheté pour les dettes actuellement existantes (voir le tableau précédent, annexe n° 9)						290,754,549 78	
TOTAL GÉNÉRAL fr.						355,576,665 74	

(134)

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Situation générale du Trésor public, au 1 ^{er} janvier 1870. — Exposé	5—7
Tableau de la situation générale du Trésor, au 1 ^{er} janvier 1870	9—15
ANNEXE N° 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1868, au 31 octobre 1869	17—26
— N° 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1868, au 31 octobre 1869, comprenant les transferts des exercices 1864 à 1867	27—55
— N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1869, au 31 décembre 1869	33—45
— N° 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1869, au 31 décembre 1869, comprenant les transferts des exercices 1865 à 1868	47—52
— N° 5. — État des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique. (Services spéciaux.) — Situation au 1 ^{er} janvier 1870.	55—71
— N° 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1866 inclusivement.	75—79
— N° 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1869 inclusivement	81—119
— N° 8. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} août 1869 pour la dette à 5 p. %, à celle du 1 ^{er} novembre 1869 pour les dettes à 4 1/2 p. %, et à celle du 1 ^{er} janvier 1870 pour la dette à 2 1/2 p. %	121—125
— N° 9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général	127—129
— N° 10. — État indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion; 2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds, depuis la date de la création de cet emprunt jusqu'à l'époque de son remboursement	151—155